

Stratégie nationale de la biodiversité

Rapport d'activité 2006



A lire : « La biodiversité à travers des exemples »

La biodiversité n'est pas qu'un concept théorique. En effet, la biodiversité est concrète, immédiate et omniprésente autour de nous et en nous : nos aliments, le papier sur lequel nous écrivons, l'air que nous respirons, jusqu'à notre flore intestinale, toute notre vie dépend de la biodiversité ! Il ne s'agit donc pas seulement d'une question de « petites fleurs » et de « petits oiseaux ».

Le Conseil scientifique du patrimoine naturel et de la biodiversité (CSPNB) a choisi de vous présenter une soixantaine d'exemples plus ou moins connus mais qui tous, à leur façon, illustrent le thème de la biodiversité.

Ce document (102 pages) est téléchargeable en ligne à l'adresse suivante : www.ecologie.gouv.fr (les publications du MEDD).





Sommaire

p. 4 **Résumé**

p. 6 **Introduction**

p. 7 **I – Assurer la conservation et le bon fonctionnement des habitats naturels, des écosystèmes et des milieux naturels et semi-naturels**

p. 7 A- Les actions réalisées en 2006

p. 11 B- Rappel : quelques éléments sur la situation des espaces naturels en France

p. 14 C- Les priorités pour 2007

p. 15 **II – Assurer la conservation des espèces sauvages**

p. 15 A- Les actions réalisées en 2006

p. 16 B- Rappel : la situation des espèces sauvages en France

p. 20 C- Les priorités pour 2007

p. 21 **III – Assurer la conservation de la diversité génétique**

p. 21 A- Les actions réalisées en 2006

p. 23 B- Rappel : l'évolution tendancielle de la diversité génétique en France

p. 24 C- Les priorités pour 2007

p. 25 **IV – Mobiliser, valoriser, intégrer et connaître : les actions transversales de la SNB**

p. 25 A- Les actions réalisées en 2006

p. 29 B- Les priorités pour 2007

p. 31 **Annexe** : Etat d'avancement des plans d'action sectoriels de la SNB



Résumé



La mise en œuvre de la Stratégie nationale pour la biodiversité (SNB) a été marquée en 2006 par des actions de protection des espaces naturels, de conservation des espèces sauvages, de sauvegarde des ressources génétiques et de mobilisation. **Dix plans d'action sectoriels ont été lancés** (23 novembre 2005 et 27 septembre 2006) **par huit départements ministériels**, associant les partenaires associatifs, privés, scientifiques et territoriaux, sous la coordination du ministère de l'Écologie et du Développement durable.

Les actions pour le maintien et le développement des espaces naturels ont concerné à la fois la protection d'espaces exceptionnels, terrestres et marins, et la conservation d'espaces naturels ordinaires.

Concernant les premiers, **une nouvelle loi sur les parcs nationaux, les parcs naturels marins et parc naturels régionaux a été adoptée le 14 avril 2006** et les deux projets de parcs nationaux de la Réunion et de la Guyane ont été mis à l'enquête publique et les décrets de création sont en cours de publication au moment de la sortie de ce rapport. Le parc naturel marin en mer d'Iroise a également



Robin Rolland

Ilot M'bouzi (Mayotte).

été mis à l'enquête publique et sera créé prochainement. **Les réserves des terres australes françaises, totalisant plus de 22 700 km², ainsi que celles de l'Ilot M'bouzi (Mayotte), et du Grand Matouri (Guyane) ont vu le jour. La désignation du réseau Natura 2000 terrestre est achevée à l'heure de publication de ce rapport, totalisant 12 % du territoire métropolitain.**

Concernant les autres espaces naturels, la notion d'infrastructure naturelle nationale a été proposée dans les nouveaux contrats de projet Etat-régions, et des formations ont été mises en place pour les aménageurs, afin que la biodiversité soit mieux inscrite dans les documents d'urbanisme et de planification. **La loi sur l'eau et les milieux aquatiques, promulguée le 30 décembre 2006**, et les IX^{es} programmes d'intervention des agences de l'eau, adoptés pour la période 2007-2012, offrent des outils nouveaux pour améliorer la préservation des milieux aquatiques et des zones humides et permettre ainsi **d'atteindre le bon état des eaux**, demandé par la directive-cadre européenne sur l'eau.

La rédaction d'un guide destiné aux agriculteurs et à leurs partenaires pour **la prise en compte des enjeux de biodiversité à l'échelle territoriale a été lancée.**

Enfin, **la connaissance de l'évolution des espaces naturels s'est affinée**, grâce notamment à la production d'une carte de la fragmentation des espaces naturels et d'une carte des zones rurales à haute valeur naturelle. La réflexion méthodologique sur l'identification des éléments d'un réseau écologique national a été poursuivie. **Le système d'information sur la nature et les paysages** propose désormais en ligne un accès à la cartographie de l'ensemble des espaces protégés ainsi qu'aux zones d'inventaire faunistique et floristique.

Les actions concernant la conservation des espèces sauvages ont porté sur **la restauration de populations en état critique (population ursine des Pyrénées), la rénovation du cadre technique des plans de restauration des espèces menacées**, notamment des critères de sélection des espèces, le renouvellement des plans de conservation des chiroptères et du Vison d'Europe, ainsi que la préparation d'un nouveau plan de conservation de la Vipère d'Orsini.

Le travail d'identification d'espèces prioritaires à l'outre-mer pour des actions de restauration a été poursuivi. **Un guide sur les corridors biologiques et passages à faune a été diffusé aux maîtres d'œuvre des infrastructures routières.** Le renforcement dans les collectivités d'outre-mer des mesures d'application de la convention sur le commerce international des espèces menacées (CITES) a été engagé. En matière de **lutte contre les espèces allochtones invasives**, des mesures réglementaires ont été



prises, instaurant **le contrôle du commerce et du transport d'espèces à caractère invasif et la possibilité pour les préfets d'engager des actions de lutte sur le terrain**. A l'outre-mer, une action transversale pluriannuelle de sensibilisation, de connaissance et de lutte contre les espèces invasives a été engagée en partenariat avec une organisation non-gouvernementale française.

La conservation des ressources génétiques, partie intégrante de la diversité biologique et constituant une des cinq cibles de la Stratégie nationale pour la biodiversité, a bénéficié du développement des collections de matériel génétique mis en œuvre par le groupement d'intérêt scientifique sur les cryobanques. Le nouveau Programme de développement rural hexagonal (2007-2013) introduit **une mesure de soutien aux variétés traditionnelles et locales de plantes cultivées**. Pour la première fois en France, un régime d'accès et de partage des avantages issus de l'utilisation des ressources génétiques sauvages a été inscrit dans la loi, et concerne le coeur du Parc amazonien de Guyane.

Enfin, d'importantes actions transversales sur la biodiversité ont été réalisées en 2006. Concernant la mobilisation de tous, des comités élargis de suivi des plans d'action sectoriels ont été mis en place, ainsi que des partenariats avec les entreprises, les associations et les collectivités territoriales ; la concertation a été développée notamment pour la gestion des aires protégées et en ouvrant un débat sur la gouvernance de la biodiversité au Conseil national du développement durable. Enfin, **des actions de sensibilisation de tous les publics ont été organisées** (journée mondiale de la biodiversité le 22 mai, campagne multimédia biodiversité et changement climatique).

Afin de mieux reconnaître la valeur de la diversité biologique, **trois mesures fiscales concernant les zones humides, les sites Natura 2000 et le Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres ont été inscrites dans la loi de finances 2006**, une étude sur les services rendus par les écosystèmes à nos économies et territoires a été initiée, ainsi qu'un travail pilote sur la faisabilité d'un fonds de compensation biodiversité, en partenariat avec la Caisse des dépôts et de consignations.

Concernant l'intégration de la biodiversité dans les politiques publiques, dix plans d'action sectoriels ont été lancés à la fin de l'année 2005 puis en 2006, sous le pilotage de huit départements ministériels différents, un travail d'articulation détaillé entre la Stratégie nationale pour le développement durable et la SNB a été finalisé, tandis que les collectivités territoriales développent rapidement leurs activités dédiées à la biodiversité.

En matière de production de connaissance opérationnelle, le système d'information sur la nature et les paysages a été lancé en 2006, **le jeu national d'indicateurs, dont certains sont présentés dans ce rapport d'activité, a été complété en cohérence avec les réflexions de l'Agence européenne pour l'environnement**, l'évaluation de l'état de conservation des espèces et des habitats naturels a été lancée et s'achèvera en 2007, enfin **une synthèse des enjeux prioritaires de conservation dans les départements et collectivités d'outre-mer a été réalisée**.

Au total, sur les 251 actions programmées dans les sept plans d'action adoptés en novembre 2005, 19 sont achevées (8 %), 145 sont en cours de réalisation (58 %), et 87 (34 %) ne sont pas encore lancées (tableau 1 ci-dessous). L'effort de l'année 2007 portera sur l'achèvement d'actions en cours (notamment les plans d'action patrimoine naturel, agriculture, international, infrastructures de transports terrestres) et le lancement d'actions sectorielles (notamment les plans d'action urbanisme, projets de territoires, mer, outre-mer, forêt, recherche). L'adoption d'un plan d'action tourisme est également programmé.

	Actions achevées	Actions en cours	Actions non lancées
Patrimoine naturel	10	36	8
Agriculture	0	10	6
Infrastructure de transport	1	11	0
Urbanisme	4	0	3
Projet de territoire	0	0	13
Mer	2	43	36
International	2	45	21
TOTAL	19 (8%)	145 (58%)	87 (34%)

Tableau 1 : Etat d'avancement au 31-12-06 des 7 plans d'action SNB adoptés le 23-11-05 en Conseil des ministres.



Introduction



La Stratégie nationale pour la biodiversité (SNB) a pour objectif le maintien et le développement d'espaces naturels diversifiés et leur bon fonctionnement, ainsi que la conservation des espèces sauvages et des ressources génétiques. Elle est intégrée à la Stratégie nationale pour le développement durable dont elle constitue le volet sur la diversité biologique.

Elle poursuit ces objectifs par la mobilisation de tous, la reconnaissance de la valeur de la diversité du vivant, l'intégration de la prise en compte de la biodiversité dans les politiques et activités sectorielles, et la production de connaissances opérationnelles pour la conservation de la biodiversité. La mise en œuvre de ses dix plans d'action sectoriels (patrimoine naturel, mer, international, agriculture, territoires, urbanisme, infrastructures de transports, outre-mer, forêt, recherche) a été lancée en 2006.

Chaque plan d'action, sous la coordination du ministère qui porte la politique correspondante, est suivi par un comité de pilotage associant les administrations concernées, les représentants socio-professionnels et les partenaires associatifs, privés, scientifiques et territoriaux. Ces comités se sont réunis chacun en moyenne deux fois en 2006.

Un comité technique, sous la coordination de la Direction de la nature et des paysages, regroupe l'ensemble des responsables techniques des plans d'action dans les huit départements ministériels concernés. Il s'assure de l'avancement de la mise en œuvre des plans, de la synchronisation des actions et de l'échange d'information sur les actions publiques concernant la biodiversité. Il s'est réuni quatre fois en 2006.

Le comité d'orientation de la Stratégie, sous la coordination du cabinet du ministère de l'Écologie, s'est réuni le 14 octobre 2005, afin de préparer le lancement des sept premiers plans d'action en Conseil des ministres le 23 novembre 2005.

Un bilan d'activité de la Stratégie nationale pour la biodiversité est présenté chaque année. Tous les deux ans (fin 2007, fin 2009), ce bilan est adossé à une analyse plus complète des indicateurs nationaux de la biodiversité et constitue un rapport national sur la biodiversité et son évolution.

Ce premier bilan 2006 propose une synthèse des réalisations des différents plans d'action, présentées en regard des trois grands objectifs pratiques de la Stratégie : protéger les espaces naturels, protéger les espèces sauvages, protéger la diversité génétique. Les réalisations concernant les objectifs transversaux de mobilisation, de valorisation, d'intégration et de développement des connaissances sont présentées en quatrième partie.

Un bilan synthétique des réalisations de chaque plan d'action sectoriel est proposé en annexe, sous forme de fiches. Les tableaux de bord détaillés de l'avancement de chaque plan d'action sont disponibles en ligne sur : www.ecologie.gouv.fr/ (rubrique Biodiversité et paysages ; sous-rubrique Stratégie nationale pour la biodiversité).



I - Assurer la conservation et le bon fonctionnement des habitats naturels, des écosystèmes et des milieux naturels et semi-naturels.

Résumé : La mise en oeuvre en 2006 des mesures inscrites dans les plans d'action pour le maintien des espaces naturels et la bonne qualité écologique du territoire a concerné principalement l'adoption d'une nouvelle loi sur les parcs nationaux, les parcs naturels marins et les parcs naturels régionaux, l'achèvement de la désignation du réseau européen Natura 2000, la protection de plus de 2 300 000 d'hectares terrestres et marins en réserves naturelles nationales à l'outre-mer (Terres australes françaises, Ilot M'bouzi, Grand Matouri), le lancement d'un cycle de formation des aménageurs à l'ingénierie territoriale de la biodiversité, la production d'un guide biodiversité et territoires pour les agriculteurs, la diffusion des meilleures pratiques de gestion des dépendances vertes des infrastructures de transports terrestres, ainsi qu'un financement innovant pour la conservation des forêts du bassin du Congo dans le cadre d'un programme de désendettement du Cameroun. Des cartes de la fragmentation des grands espaces naturels et des zones rurales à haute valeur naturelle ont été produites et les travaux de réflexion sur le réseau écologique national ont été lancés. **Les priorités pour 2007, après la création des parcs nationaux de La Réunion et de Guyane, concerne celle du parc naturel marin de l'Iroise, l'inscription du lagon néo-calédonien au patrimoine mondial de l'humanité, l'extension du réseau Natura 2000 en mer, le lancement de la cartographie des habitats naturels, la réflexion sur le réseau écologique national, et la diffusion des outils et des formations pour l'inscription territoriale de la biodiversité dans les documents d'urbanisme et d'aménagement et dans les pratiques agricoles.**



A - les actions réalisées en 2006

En 2006, l'objectif de protéger les espaces naturels et le bon fonctionnement des écosystèmes a été poursuivi par des protections sur le terrain, par la création de nouveaux moyens d'action législatifs et réglementaires, et par la réalisation d'études :

Les actions de protection sur le terrain concernent la France métropolitaine, l'outre-mer et l'international et répondent au programme sur les aires protégées de la Convention pour la diversité biologique.

Concernant les écosystèmes continentaux en métropole, l'effort a porté sur l'achèvement de la désignation du réseau Natura 2000. La France a rattrapé son retard dans sa contribution à la constitution du réseau européen qui doit être représentatif de la richesse écologique de l'Europe et pour laquelle la France porte une responsabilité de tout premier plan. Pour les milieux aquatiques et humides, la mise au point de la trentaine de projets retenus dans le cadre de l'appel « zones humides, érosion, aires de captage », lancée avec l'appui financier des agences de l'eau pour permettre l'émergence de plans d'action locaux pilotes basés notamment sur des mesures agro-

environnementales, a été poursuivie. Par ailleurs, les étangs de la Narbonnaise ont été désignés comme zone de protection au titre de la convention de Ramsar sur les zones humides.

En outre-mer, il faut signaler le classement en réserve naturelle du mont Grand Matouri en Guyane, celui de 700 000 ha terrestres sur les îles australes françaises (Kerguelen, Amsterdam, Crozet et Saint Paul), de même que la mise à l'enquête publique des parcs nationaux de la Guyane et de La Réunion et la transmission au Conseil d'Etat après arbitrage interministériel ; à l'heure de la publication de ce rapport, les décrets de création de ces parcs sont publiés. Dans le secteur agricole, 2006 a vu l'extension de la mise en place des surfaces à couvert environnemental, dites « bandes enherbées » et la contractualisation de 800 nouveaux contrats de gestion des sites Natura 2000, soit un total porté à 3100. Dans le secteur forestier, la première très grande réserve biologique forestière intégrale (aucune intervention humaine) de Chizé a été créée, sur 2579 ha, dans le cadre du contrat d'objectif entre l'Etat et l'ONF.

Le milieu marin, préoccupation très présente sur les agendas internationaux au vu des tendances inquiétantes enregistrées sur l'état de certains milieux (littoral, récifs coralliens) et des ressources halieu-



tiques, a bénéficié de la création d'une zone marine protégée de 1 570 000 ha au sein de la réserve naturelle des TAAF, la plus grande jamais créée par la France en mer ainsi que la mise à l'enquête publique du parc naturel marin d'Iroise. Le décret créant la réserve naturelle marine de La Réunion a été transmis au Conseil d'Etat et la réserve est, à ce jour, créée. Un nouveau plan d'action a été approuvé pour l'Initiative française pour les récifs coralliens. Le dossier d'inscription de la barrière de corail de la Nouvelle Calédonie au patrimoine mondial a été achevé et sera déposé en 2007.

Au niveau international, la France s'est engagée en 2006 dans la coordination du partenariat pour les forêts du bassin du Congo, et a permis au Cameroun de bénéficier, dans le cadre d'un programme de désendettement et de développement, d'un financement de 20 millions d'euros pour des actions de conservation et de gestion durable des forêts. Enfin, la France s'est employée, dans le cadre des Nations unies, à faire avancer les négociations devant permettre d'instituer des aires marines protégées en haute mer.

La mise en place de moyens d'action nouveaux, législatifs, réglementaires et financiers a porté sur l'introduction de nouveaux éléments de gouvernance, la création de l'outil « parc naturel marin », l'introduction d'une fiscalité incitative pour la prise en compte de la biodiversité pour les propriétaires d'espaces à haute valeur naturelle :

- l'adoption de la loi n° 2006-436 du 14 avril 2006 sur les parcs nationaux, les parcs naturels marins et les parcs naturels régionaux et la publication des premiers décrets d'application ;
- la création des établissements publics « Parcs nationaux de France » et « Agence des aires marines protégées » ;
- la pérennisation des ressources financières du Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres et le développement de sa stratégie d'intervention sur le domaine public maritime ;
- l'adoption de la loi n° 2006-1772 du 30 décembre 2006 sur l'eau et les milieux

aquatiques, qui comprend des dispositions permettant une meilleure préservation de ces écosystèmes (respect de la continuité écologique par classement des cours d'eau et prescriptions en matière de franchissabilité et de débit minimum des ouvrages, obligation d'entretien régulier des cours d'eau sans travaux néfastes pour les milieux aquatiques, qualification de délit de la destruction des frayères...) ;



J. Orempiller / IRD

Protection des milieux marins par l'Initiative française pour les récifs coralliens.

- la finalisation des décrets d'application de la loi n° 2005-157 sur le développement des territoires ruraux pour ce qui concerne les critères de définition et de délimitation des zones humides et leur exonération de la taxe sur le foncier non bâti ;
- l'adoption des IXes programmes d'intervention des agences de l'eau, qui renforcent leur appui technique et financier aux opérations de restauration et de préservation des habitats aquatiques et humides, afin d'atteindre le bon état des eaux demandé par la directive cadre européenne sur l'eau ;
- l'introduction de mesures fiscales en faveur de la biodiversité dans la loi de finances 2006 : exonération de la taxe sur le foncier non bâti (TFNB) sur les terrains sis dans les sites Natura 2000 et les zones humides faisant l'objet d'engagement de gestion et identification de onze projets de restauration de zones humides avec mise en place de l'exonération, et l'introduction (loi du 14 avril 2006 portant sur les parcs nationaux, parcs naturels marins et parcs naturels régionaux) d'une exonération de la TFNB pour les cœurs de parcs nationaux d'outre-mer, d'une réduction



des droits de mutation à titre gratuit en compensation d'engagements de gestion, d'une déductibilité pour travaux de gros entretien ou de restauration, et d'un cinquième critère de la dotation générale de fonctionnement pour les cœurs de parcs nationaux ;



P. La bouite / IRD

Couronne d'atoll en Polynésie française.

- l'inscription d'un volet biodiversité dans les nouveaux contrats de projet Etat-régions pour la période 2007-2013 donnant mandat aux préfets de négocier avec les régions des actions contribuant à la réalisation d'une grande infrastructure écologique nationale ;
- le renouvellement en 2006 à hauteur de 70 millions d'euros du Fonds français pour l'environnement mondial (FFEM), dont un tiers des paiements est consa-

cré à la conservation de la biodiversité, notamment par le soutien à des aires protégées et à des projets de gestion durable des écosystèmes. La France a contribué, pour un montant équivalent, au renouvellement du Fonds pour l'environnement mondial, à Washington, dont un quart environ est consacré à la conservation de la biodiversité.

Les connaissances ont été mobilisées pour la production d'outils d'aide à la décision, d'indicateurs et de guides pratiques et pour la réalisation de formations. Les avancées ont porté sur la structuration spatiale de la biodiversité sur le territoire, sur l'analyse des outils d'intervention publique, sur la quantification des services rendus par les écosystèmes, et sur la gestion des bases de données :

- réalisation d'une carte de la fragmentation des milieux naturels en France métropolitaine ;
- réflexion méthodologique pour l'identification et la mise en œuvre de corridors écologiques dans la perspective d'un réseau écologique national ;
- réalisation d'un état des lieux sur les aires protégées, préalable à l'élaboration d'une doctrine nationale sur les aires protégées ;

Fig. 1 : Indicateur national biodiversité : zones à couvert naturel dominant

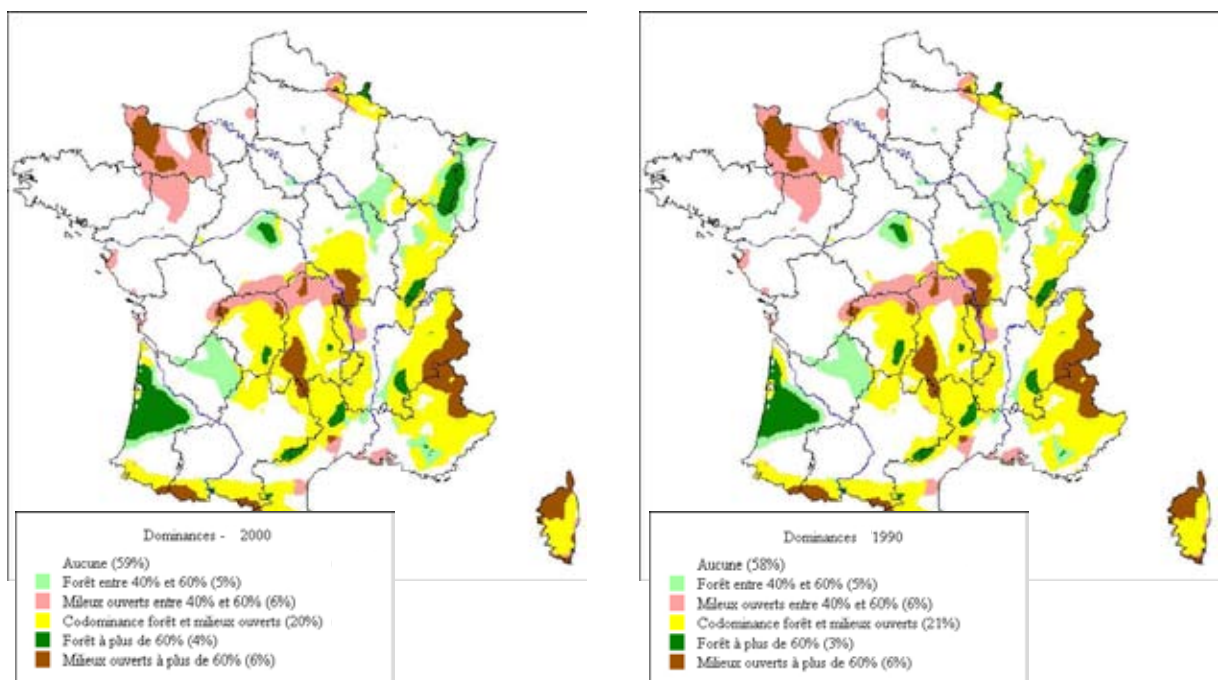




Fig. 2 : Artificialisation des surfaces naturelles en France entre 1990 et 2000.



Source : Union européenne - Ifen, CORINE Land Cover, 2000.

- mise en place du réseau de contrôle de surveillance visant à suivre l'état écologique et chimique des eaux, en application de la directive-cadre européenne sur l'eau, grâce à un réseau de 1500 sites pérennes sur cours d'eau, 250 sur plans d'eau, et près de 150 sites sur les eaux côtières et de transition ;
- réalisation d'une étude de faisabilité de l'application du Millennium Ecosystem Assessment (PNUE) en France, afin de qualifier l'état des écosystèmes et d'évaluer les « services » qu'ils rendent à la collectivité et à l'économie (approvisionnement et régulation des eaux, fertilité et tenue des sols, qualité de l'air, régulation des climats locaux, support et pourvoyeur de ressources agricoles, forestières, piscicoles et aquacoles, support d'espaces de loisirs et de détente, etc.) ;
- réalisation d'une cartographie des zones rurales à haute valeur naturelle, suivi des infrastructures agro-écologiques au sein de territoires agricoles, poursuite d'un réseau d'observation de la biodiversité en milieu rural (dit « Mille parcelles »), préparation d'un réseau d'exploitations pilotes « agriculture-biodiversité », lancement de la production d'un guide pour les agriculteurs sur territoire et biodiversité et mise en place d'un réseau de suivi des papillons, en partenariat avec le monde associatif ;
- réalisation de guides à destination des aménageurs routiers et lancement d'une thèse sur la connectivité écologique et la gestion des dépendances vertes des réseaux routiers ;
- mise en place d'un groupe de travail sur l'intégration de la biodiversité dans les documents de planification et d'urbanisme ;



- mise en place d'un système géographique d'information en ligne sur les espaces protégés, accessible en ligne à travers le portail du Système d'information sur la nature et les paysages ;
- inclusion d'indicateurs de l'évolution spatiale des espaces à dominante naturelle dans le jeu national d'indicateurs sur la biodiversité.

B – Rappel : quelques éléments sur la situation des espaces naturels en France

A la confluence d'influences méditerranéenne, océanique et continentale, **la France métropolitaine abrite une grande diversité d'habitats, d'écosystèmes et de milieux naturels et semi-naturels.** Outre-mer, les collectivités françaises sont situées dans huit grandes régions biogéographiques localisées dans trois océans, en zones tropicale, équatoriale, australe, antarctique, et sub-boréale. Au surplus, une grande partie des îles des collectivités françaises de l'outre-mer sont entourées de récifs coralliens. Quatre des 25 « hauts lieux mondiaux de biodiversité » y sont localisés : plateau des Guyanes, océan Indien, Caraïbes et Nouvelle-Calédonie.

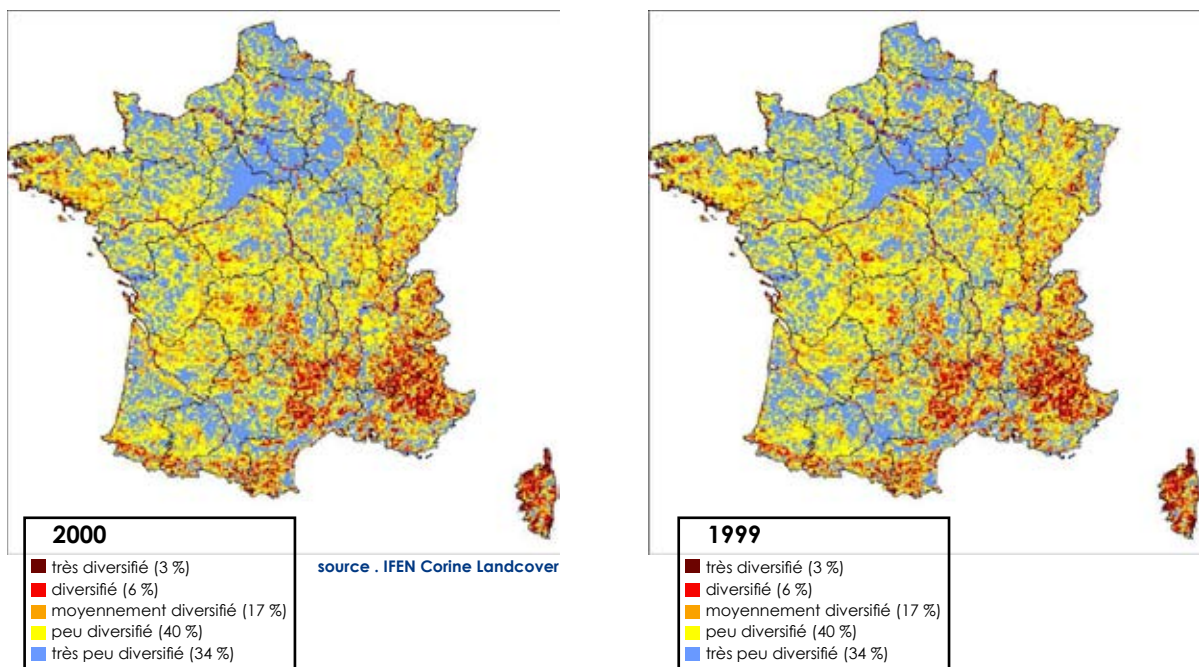
Il convient de rappeler à ce titre que le MEDD n'a compétence que dans les départements d'outre-mer et non dans les territoires, où la politique environnementale dépend des collectivités elles-mêmes.

Dans l'hexagone, les surfaces constituées à plus de 40 % par des couverts naturels représentaient, en 1990, 42 % du territoire et, en 2000, 41 % du territoire (fig. 1). Sur la même période, l'ensemble des surfaces sous couvert naturel a diminué de l'ordre de 60 000 ha par an, notamment en zone périurbaine, du fait de l'étalement urbain, du développement des infrastructures routières et, en milieu rural, du retournement de prairies pour les labours.

Cependant, la surface abritant une grande à très grande diversité de couverts peu artificialisés, de l'ordre de 66 % de l'hexagone, n'a pas significativement évolué entre 1990 et 2000 (fig. 3). Réciproquement, les zones de faible diversité de couverts peu artificialisés, notamment les zones urbaines et de grande culture n'ont pas vu leur couverts se diversifier.

La forêt occupe actuellement 28,1 % du territoire national métropolitain et représente un des principaux espaces naturels,

fig. 3 : Indicateur national biodiversité : diversité locale des couverts de sol peu artificialisés





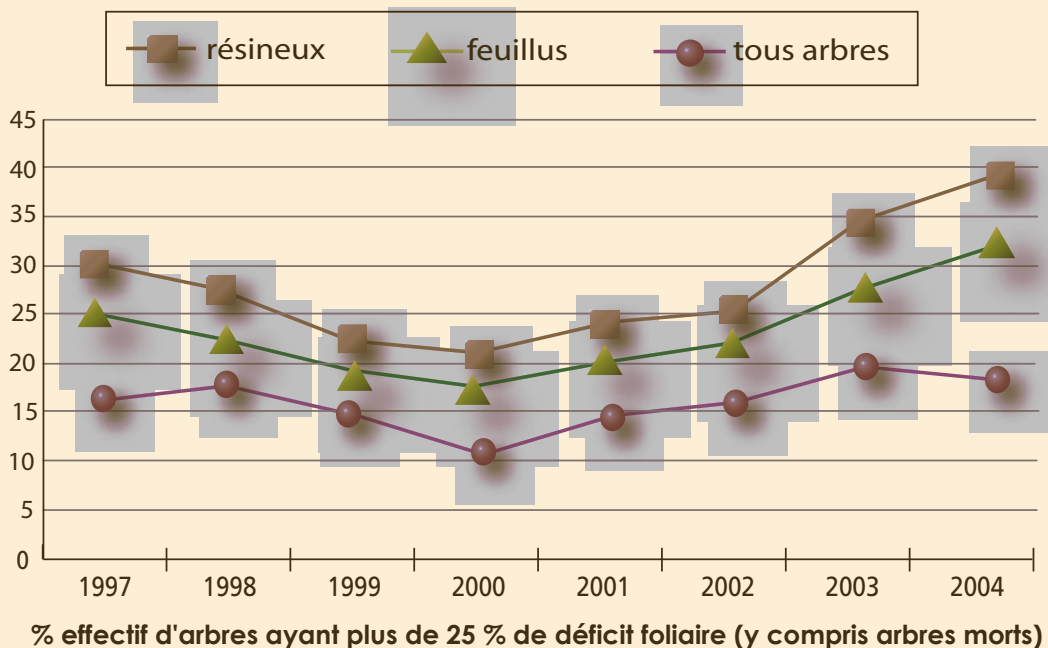
sur une surface de 15,5 millions d'hectares. Elle a progressé de 576 000 ha entre 1993 à 2003, soit un gain de 3,9 %, poursuivant ainsi une évolution constatée depuis le début du XIX^e siècle. Cette extension est principalement le fait d'une colonisation naturelle par les arbres des landes, friches et parcours pastoraux abandonnés. Le déficit foliaire (manque de feuilles sur l'arbre par rapport à un arbre parfaitement sain dans les mêmes conditions de milieu) est un relativement bon indicateur intégrateur de la santé de ces écosystèmes forestiers, utilisé par l'ensemble des pays européens depuis une quinzaine d'années, malgré les difficultés d'interprétation de cet indicateur. La figure 4 représente l'évolution de la proportion d'arbres souffrant d'un déficit foliaire entre 1997 et 2004. La situation s'était améliorée entre 1997 et 2000 mais a recommencé à se dégrader de façon importante à partir de 2002, la période 2000-2004 ayant été marquée par les effets de la tempête de 1999 et la sécheresse-canicule de 2003.

Les départements et collectivités d'outre-mer abritent plus de 8 millions d'hectares

de forêts primaires et d'écosystèmes forestiers d'une richesse exceptionnelle au niveau mondial. La France est l'un des rares Etats au monde, et le seul européen, à disposer encore, en Guyane, d'un grand espace largement préservé de forêt primaire équatoriale amazonienne.

Grâce à son outre-mer, avec onze millions de km² de zone économique exclusive (ZEE) sous juridiction nationale, **la France dispose d'un immense espace maritime et d'une grande diversité d'habitats encore largement méconnus**. Des éléments de diagnostic sur la répartition de ce patrimoine biologique sur le littoral métropolitain ont été récemment synthétisés dans le cadre des travaux préparatoires à la mise en place de la nouvelle Agence nationale des aires marines protégées.

fig. 4 : Indicateur national biodiversité : indice foliaire (source : IFN)





Dans les terres, les milieux humides et aquatiques constituent un élément essentiel de la biodiversité. Les principales zones humides françaises métropolitaines (hors vasières, milieux marins, cours d'eau et grands lacs) représentent 1,7 million d'hectares, soit 3 % du territoire métropolitain. L'évolution de leur superficie et de leur état de conservation entre 1990 et 2000 est contrastée : dégradation forte à modérée pour certaines d'entre elles (tourbières, prairies et landes humides, roselières, milieux palustres), stabilisation pour les ripisylves et les forêts inondables. Les cours d'eau et les zones humides qui leur sont associés sont d'une importance capitale pour le fonctionnement de l'en-

semble des écosystèmes. La diversité des macro-invertébrés benthiques est un bon indicateur de la santé de ces milieux. Mesurée par l'indice biologique global normalisé (IBGN), elle s'est accrue entre 1998 et 2003, ce qui traduit une évolution positive de la qualité des cours d'eau de France métropolitaine (fig. 5). A l'avenir, les programmes de surveillance et les indices biologiques, en cours de construction en application de la directive-cadre européenne sur l'eau, permettront de rendre compte de façon fine de l'évolution de l'état écologique et chimique des eaux.

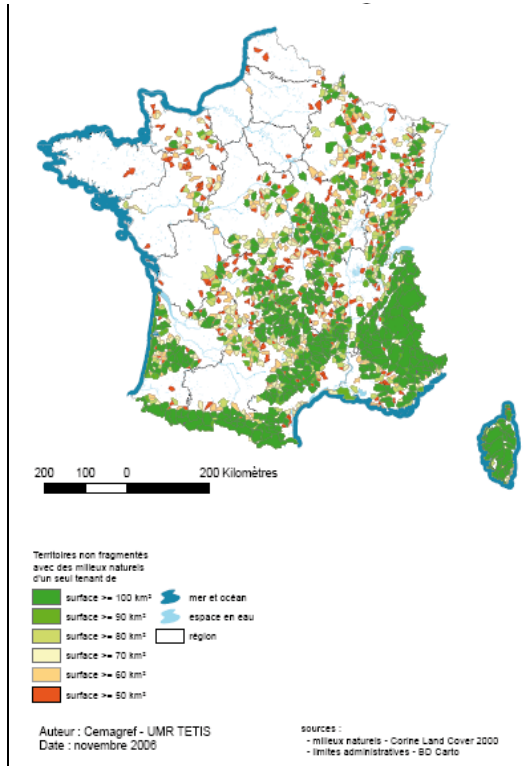
fig. 5 : Indicateur national biodiversité : indice biologique global normalisé des eaux (réseau national des données sur l'eau)

La destruction et la fragmentation des habitats naturels, les pollutions diffuses, les invasions biologiques et les effets du changement climatique sont les principales pressions que subissent les espaces naturels. Ces pressions sont liées aux modes de vie et aux modèles de croissance économique et représentent des tendances lourdes qui ne pourront changer que progressivement. En particulier, les modes d'occupation de l'espace et d'habitation, les choix de transport et d'alimentation, les manières de consommer et de produire déterminent directement le niveau de ces pressions sur les espaces naturels. La fragmentation des habitats naturels est un facteur important de perte de biodiversité. Plus de la moitié du territoire hexagonal ne possède plus de surfaces naturelles et semi-naturelles continues de plus de 50 km² (fig. 6). Ils font aussi parfois émerger la possibilité d'amélioration. L'impact prévisible du changement climatique sur les habitats naturels et les écosystèmes laisse présager des bouleversements importants. La probabilité d'une aridité croissante des régions méditerranéennes, le changement de régime des neiges et des glaciers en montagne, l'augmentation de la fréquence des épisodes extrêmes auront des impacts importants sur le fonctionnement des écosystèmes et donc sur les services qu'en tire la société. La connectivité entre les espaces naturels et leur importance relative dans le paysage seront essentielles pour assurer la pérennité de ces bénéfiques dans un contexte changeant rapidement.





fig. 6 : Grands espaces naturels non fragmentés en France.



- la création du Parc national de La Réunion et celle du Parc amazonien de Guyane, la création du Parc naturel marin d'Iroise, et le dépôt du dossier de demande d'inscription du lagon de Nouvelle-Calédonie au patrimoine mondial de l'humanité ;
- l'élaboration d'une doctrine prospective sur le développement des aires protégées sur le territoire national, en vue de créer progressivement un véritable réseau national satisfaisant aux grands objectifs affichés par la convention sur la diversité biologique ;
- la réflexion sur le réseau écologique national ;
- le lancement de la cartographie des habitats naturels au 1/50 000^e sur le territoire hexagonal ;
- la réalisation de formation des agents de l'aménagement et de l'agriculture à l'ingénierie territoriale de la biodiversité et l'inscription des infrastructures naturelles dans les documents de planification et d'urbanisme et dans les projets de territoires.

C – Actions prioritaires pour 2007

Les actions prioritaires de la SNB en 2007 pour la protection des espaces naturels et le bon fonctionnement des écosystèmes sont :

Cascade du Trou de Fer du nouveau Parc national de La Réunion créé en mars 2007.



Lucien Tron



II - Assurer la conservation des espèces sauvages.

Résumé : La mise en œuvre des outils de conservation des espèces sauvages patrimoniales a été poursuivie et renforcée : aires protégées, Natura 2000, plans de restauration, nouvelles dispositions réglementaires de protection et de lutte contre les espèces invasives. Des mesures spécifiques ont été introduites dans la nouvelle programmation FEADER. **Les priorités pour 2007 sont le renforcement des dispositifs de conservation outre-mer, la gestion durable des espèces exploitées et notamment halieutiques, et la lutte contre les espèces invasives, ainsi qu'une première analyse des conséquences du changement climatique sur la conservation des espèces menacées.**



A – Les actions réalisées en 2006

Elles ont porté à la fois sur la protection des habitats, la restauration d'espèces et la gestion durable des populations sauvages.

Concernant la protection des habitats, **le réseau Natura 2000 terrestre** a été complété : avec une couverture de 11,8 % du territoire terrestre et plus de 1600 sites (4 477 962 ha de zones de protection spéciale désignées pour les oiseaux au titre de la directive Oiseaux, et 4 887 272 ha de propositions de sites d'intérêt communautaire désignés pour les autres espèces de flore et de faune – ainsi que pour les habitats naturels), il pose les bases pour une gestion conservatoire de plus de 150 espèces de faune et de flore d'intérêt communautaire (hors oiseaux) en métropole ainsi que pour un grand nombre d'espèces d'oiseaux. L'élaboration des documents d'objectifs, qui définissent les mesures à mettre en place pour assurer le bon état de conservation des espèces dans les sites Natura 2000 se poursuit, avec plus de 850 sites dotés d'un Document d'objectif approuvé ou en cours d'élaboration.



X. Hindermeier

Sterne des Kerguelen.

La nouvelle **loi sur les parcs nationaux** offre la possibilité de créer des parcs naturels marins, les premiers étant à l'étude. Ceci permettra de préserver in situ nombre d'espèces marines. La **réserve des Terres australes et antarctiques françaises**, qui vient d'être créée et couvre 70 000 ha, permettra de préserver nombre d'espèces emblématiques, notamment d'oiseaux et de flore, terrestres comme marines.

Le travail mené sur les **corridors** (cf chapitre I) doit permettre de renforcer la connectivité écologique du territoire et de réduire l'isolement des populations. Par ailleurs, un travail de recensement et de renforcement des passages à faune pour les infrastructures de transport est en cours.

Concernant la protection des populations d'espèces sauvages, la démarche des **plans de restauration**, qui permet d'améliorer l'état de certaines espèces particulièrement menacées, a été consolidée. Les critères de sélection des espèces bénéficiant d'un tel plan ont également été renforcés. Le plan Ours a permis le lâcher de cinq individus dans les Pyrénées. Des plans ont été renouvelés (ex : Vison d'Europe, chiroptères, grand hamster d'Alsace), et de nouveaux plans ont été lancés ou préparés (ex : Vipère d'Orsini).

Pour la **protection de certaines espèces sur l'ensemble du territoire national** (article 12 de la directive Habitats, faune, flore), un régime de protection a été défini en concertation avec la Commission européenne et doit faire l'objet d'un guide dont la publication est prévue pour 2007. Des **décrets de protection de la flore** ont également été publiés.



J.-P. Damien / PNR de Brière

Ecrevisse de Louisiane.

La **lutte contre les espèces exotiques invasives** s'est dotée d'un nouvel outil par la préparation d'un décret d'application de la loi relative au développement des territoires ruraux (LDTR) interdisant le commerce d'un panel d'espèces végétales présentant un caractère invasif sur l'ensemble du territoire national métropolitain ; ce décret est publié au moment de la sortie de ce rapport. Des actions de lutte sur le terrain, de sensibilisation et de suivi des espèces invasives outre-mer ont été réalisées en partenariat avec le comité français de l'UICN, dans le cadre d'un programme pluriannuel. Les obligations de gestion des eaux de ballast, introduites par la loi sur l'eau et les milieux aquatiques, participeront à la lutte contre l'introduction d'espèces invasives dans le milieu marin. Concernant l'utilisation durable des populations d'espèces sauvages, la **réglementation de la chasse**, en cohérence

avec les prescriptions communautaires en la matière, a été renforcée. De plus, une **campagne de sensibilisation**, en partenariat avec Air France, a été réalisée afin de sensibiliser les voyageurs aux problèmes du commerce d'espèces exotiques.

Le nouveau **plan de développement rural hexagonal** (PDRH) 2007-2013 prévoit des mesures agro-environnementales qui pourront faire l'objet d'une contractualisation tournée en particulier vers la conservation des espèces d'intérêt communautaire.

Enfin, dans les approches transversales, le programme de recherche « changements globaux et biodiversité » a permis de vérifier et de décrire les effets du changement climatique sur la biodiversité, et de lancer la réflexion sur l'adaptation des espèces au **changement climatique**, notamment par le maintien d'une trame écologique permettant les migrations, ainsi que la préservation de zones refuges pour les espèces peu mobiles.

B – Rappel : la situation des espèces sauvages en France

La **situation des espèces communes terrestres est préoccupante en métropole** (fig. 7a et 7b). Les oiseaux étant le plus souvent au sommet des chaînes trophiques, les variations qu'ils connaissent sont

fig. 7a : Évolution de l'abondance des oiseaux communs, toutes espèces confondues (données MNHN-STOC)

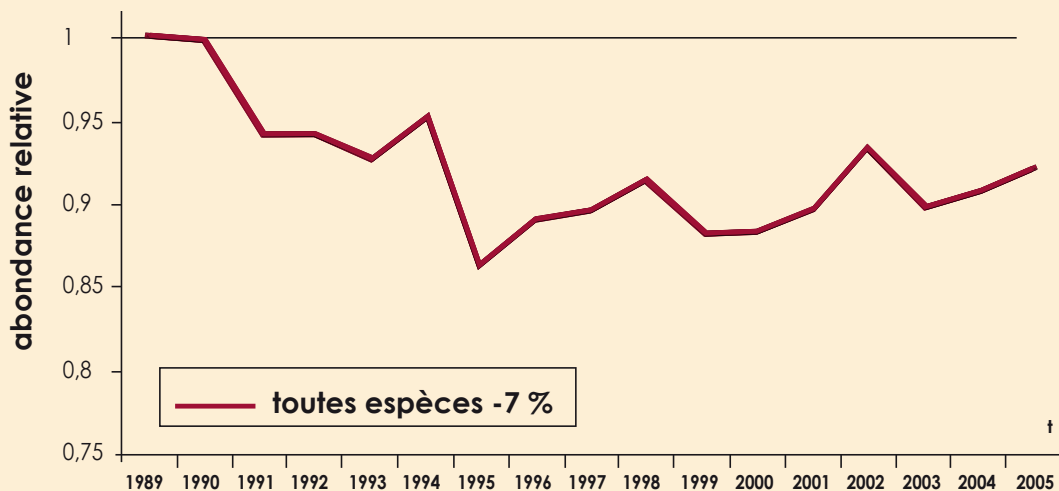
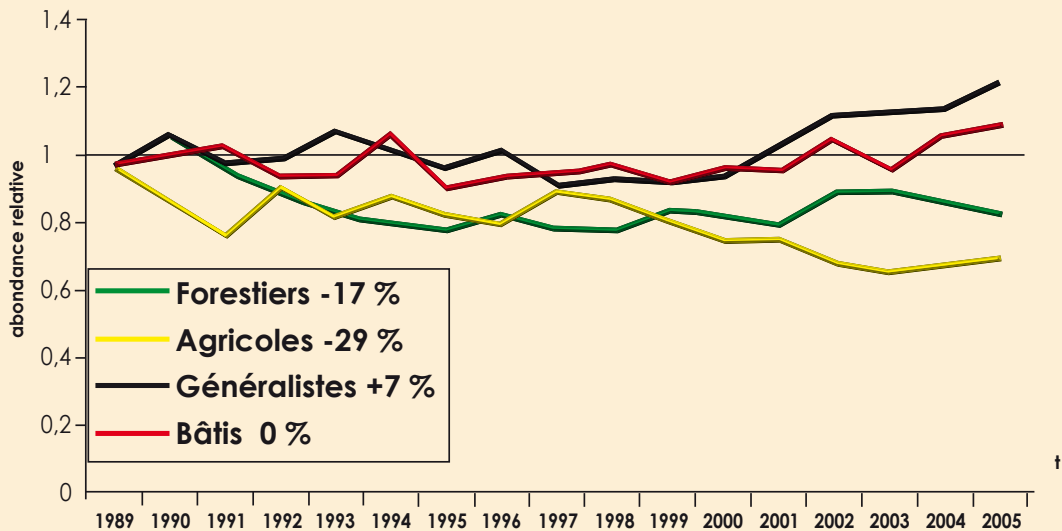




fig. 7b : Évolution de l'abondance des oiseaux communs, par type de milieu fréquenté (données MNHN-STOC)



une bonne indication de l'évolution globale des espèces et des milieux. On note une diminution globale de 7 % de l'abondance des oiseaux communs entre 1989 et 2005 (figure 8a). Les espèces forestières et les espèces agricoles sont en forte diminution, plus forte que la diminution moyenne (figure 8b). Les espèces forestières semblent se stabiliser, tandis que la décroissance de l'abondance des espèces agricoles se poursuit. Les espèces

généralistes sont plutôt en augmentation, et les espèces des milieux bâtis ont une abondance stable. Ceci traduit les phénomènes de régression des espaces naturels et des espaces agricoles qui leur sont favorables, d'urbanisation et d'homogénéisation de la biodiversité : les communautés d'oiseaux s'uniformisent vers des communautés d'oiseaux « banales » présentes partout.

Concernant les **espèces des milieux**

fig. 8a : État des peuplements des poissons d'eau douce en France métropolitaine (CSP-IFEN 2006)

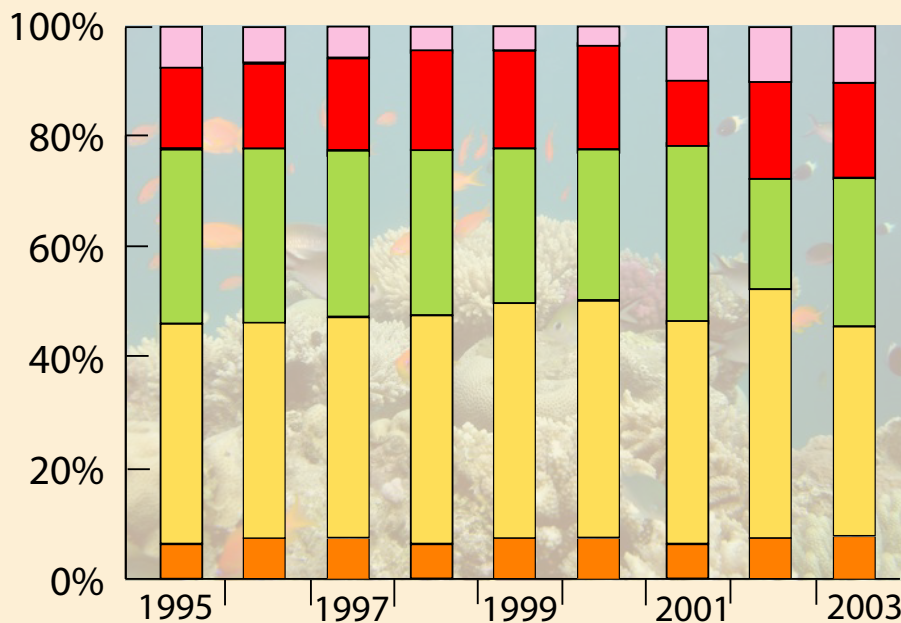
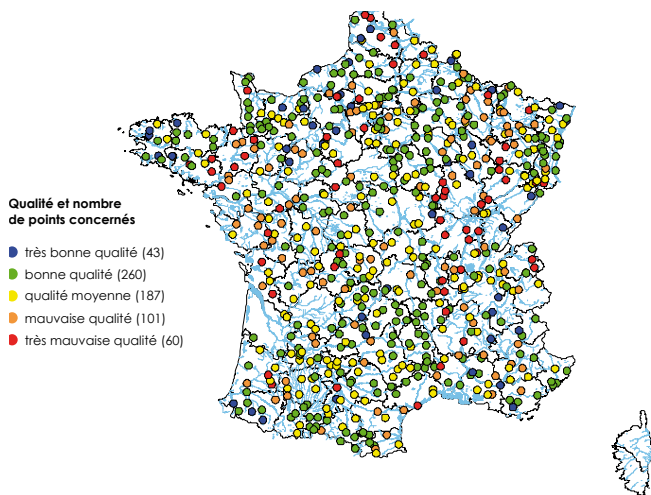




fig. 8b : État (2003) des peuplements de poissons par station de mesure (CSP - IFEN 2006)



aquatiques d'eau douce, la situation est plus contrastée. L'état des peuplements de poissons d'eau douce, montre que leur état est resté globalement stable depuis 1995 (figures 8a et 8b). 50 % des peuplements sont dans un état moyen, avec des situations variées ; les zones où les peuplements sont les plus dégradés sont celles où les pressions humaines sont les plus fortes : zones d'agriculture intensive et zones avec fortes densités de population. Enfin, il faut remarquer que la situation globale des peuplements est restée stable depuis 1995 alors que la qualité chimique des cours d'eau s'est plutôt améliorée pendant cette même période. Il semble donc que la modification du tracé des cours d'eau, de leur débit, l'altération de la qualité des berges, etc. soient des facteurs qui limitent l'amélioration de l'état des peuplements de poissons.

En ce qui concerne l'état des espèces marines, la situation est préoccupante (figure 10). Les communautés de poissons marins dans les eaux métropolitaines sont altérées et/ou dégradées, et cet état perdure voire s'aggrave dans la plupart des cas : la stabilité de l'état des communautés du golfe de Gascogne et en Manche orientale en particulier, fortement affectées par la pêche et les activités humaines, cache en particulier une

situation de dégradation déjà forte, sans recouvrement pour l'instant. Dans la plupart des cas, la structure des communautés se modifie avec apparition d'espèces plus petites au détriment des plus grandes, ainsi que dans certains cas une capture d'individus de plus en plus jeunes. Les effets du changement climatique commencent à se faire sentir, notamment dans le golfe de Gascogne ou en baie de Vilaine où on constate un remplacement des espèces à affinité tempérée froide par des espèces à affinité tempérée chaude. Les poissons côtiers, comme la sole en baie de Somme, sont soumis à une forte pression de pêche.

Enfin, des espèces remarquables sont menacées en France, en métropole comme à l'outre-mer : 378 espèces animales et 486 espèces végétales sont menacées en France métropolitaine. Même si toutes ces espèces ne sont pas endémiques au territoire français, la place de la France métropolitaine en Europe, au carrefour des différentes situations géographiques et climatiques lui confère un très grande diversité d'espèces. La France porte donc une responsabilité particulière vis-à-vis de l'ensemble des espèces présentes sur son territoire.

Les territoires et départements d'outre-mer renferment également une extrême diversité d'espèces qui fait de la France un pays « méga-divers » au niveau mondial. En particulier les collectivités d'outre-mer situées en zone tropicale dans l'océan Pacifique (Nouvelle-Calédonie et Polynésie française) sont des « points chauds » de biodiversité, c'est-à-dire des zones caractérisées à la fois par la grande diversité des espèces présentes et par un degré de menace élevé. Elles connaissent de plus un fort taux d'endémisme. La France (métropole et outre-mer) est concernée par



X. Hindermeyer

Grand albatros et son poussin.



fig 9 : Evolution de la densité et du poids moyens des espèces pêchées, par zone de pêche, sur la période 1995-2003 (D : densité ; P : poids ; = pas d'évolution)



plus de 900 espèces menacées au niveau mondial (fig. 10).

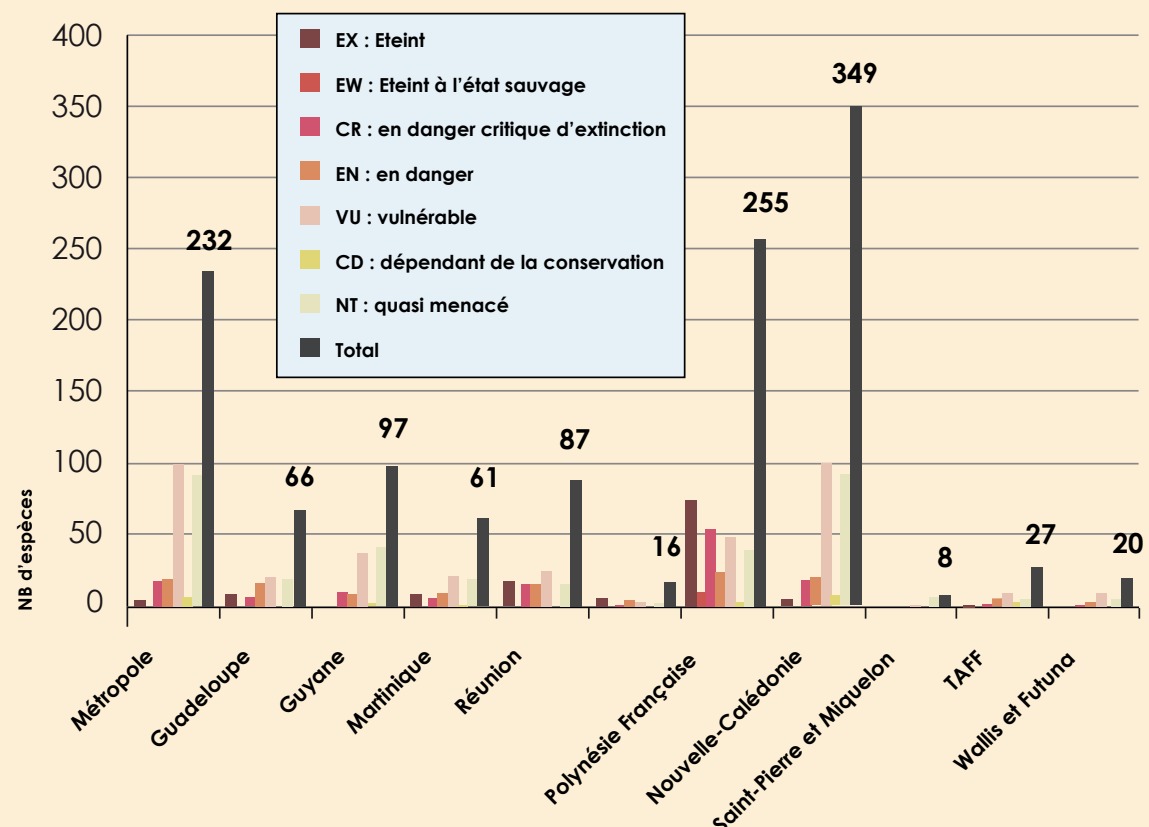
La situation se dégrade pour 160 de ces espèces menacées, parmi lesquelles le tapir, l'outarde, l'Ange de mer, les albatros des îles Kerguelen. D'autres espèces sont en revanche en voie d'amélioration (Baleine à bosse) ou de stabilisation

(Lézard des Pyrénées). Les groupes les plus gravement menacés diffèrent selon les zones : ainsi en Nouvelle-Calédonie, l'essentiel des listes rouges est constitué d'espèces végétales ; dans les terres australes et antarctiques françaises, ce sont principalement les espèces d'oiseaux, et notamment les grands voiliers pélagiques comme les albatros qui sont dans un état très critique du fait des nombreuses introductions d'espèces exotiques. C'est en Polynésie que l'on dénombre le plus d'espèces déjà éteintes.

Les pressions qui s'exercent sur les espèces sont la destruction et la fragmentation des habitats, les impacts des espèces invasives, la surexploitation des espèces, les pollutions et les effets du changement climatique.

La **destruction de leurs habitats** menace nombre d'espèces : en réduisant l'espace qu'elles peuvent occuper, la destruction des habitats fait diminuer les populations, ce qui les rend plus fragiles aux variations inopinées de l'environnement ou de la démographie, et accroît les problèmes de consanguinité.

fig. 10 : Nombre d'espèces mondialement menacées en France métropolitaine et d'outre-mer





La **fragmentation des habitats**, par exemple par des infrastructures de transport, renforce l'effet de la réduction des habitats. Elle peut en effet isoler des populations, qui ne peuvent plus échanger d'individus, ou les couper de leurs lieux d'hivernage, de nidification, de nourrissage, etc.

Les **espèces invasives**, introduites volontairement ou non, constituent une autre menace grave : ces espèces, d'origine le plus souvent exotique, prolifèrent et entrent en concurrence avec les espèces indigènes (Vison d'Amérique, Grenouille taureau), perturbent les milieux (jussie, *Caulerpa taxifolia*, ragondin), ou exercent une pression de prédation trop forte (Tortue de Floride, rats dans les terres australes et antarctiques françaises).



D. Harou / ONCFS

Jussie.

La **surexploitation** de certaines espèces (ressources halieutiques, bois tropicaux) constitue aussi une source de déclin. Le **commerce illégal**, surtout pour les espèces provenant de l'outre-mer ou de l'étranger, renforce cette surexploitation (carapaces de tortue, perroquets, bois précieux, etc.).

Les **pollutions**, localisées ou diffuses, sont également une source de pression sur les espèces sensibles : on peut notamment citer les pollutions des milieux aquatiques (ex : pollution au plomb pour les oiseaux), ou les pollutions terrestres, par exemple par les nitrates qui affectent les communautés végétales.

Enfin, pression plus récemment prise en compte, le **changement climatique** a aussi des effets qui commencent à se faire sentir : les aires de répartition des espèces se modifient, or toutes ne sont pas capables de migrer ou de s'adapter (citons notamment les espèces montagnardes).

C – Actions prioritaires pour 2007

Les actions prioritaires en 2007 pour la conservation des espèces sur le territoire national sont :

- la conservation des espèces outre-mer, dans le cadre de la mise en œuvre des plans locaux pour la biodiversité : la mise en place prévue de plans de restauration (par exemple pour les tortues marines des Antilles, plan en cours de préparation), le renforcement de l'application de la Convention internationale sur le commerce des espèces menacées (Convention de Washington) ;
- la conservation des espèces marines, grâce à la mise en place de Natura 2000 en mer, avec l'identification de premiers secteurs d'intérêt pour la conservation des espèces liées au milieu marin ;
- l'évaluation et le renouvellement de certains plans de restauration (Outarde canepetière, Balbuzard pêcheur) et le lancement de nouveaux plans de restauration (Vipère d'Orsini) ;
- la réactualisation des listes rouges d'espèces menacées sur l'ensemble du territoire ;
- la consolidation des modalités de conservation et de gestion d'espèces en expansion, comme le cormoran ou le loup ;
- la consolidation du dispositif de lutte contre les espèces invasives, en métropole et surtout à l'outre-mer : l'action lancée avec le décret sur les invasives végétales en métropole sera ainsi complétée, tant au niveau de la mise en place de procédures efficaces permettant d'éviter la propagation des invasives que dans la lutte contre les invasives installées ;
- la mise en œuvre des nouvelles mesures agro-environnementales concernant les espèces sauvages et en particulier celles d'intérêt communautaire ;
- la gestion durable des ressources halieutiques doit être renforcée et doit constituer une priorité du Fonds européen pour la pêche ;
- une identification des espèces menacées les plus sensibles au changement climatique, afin de préparer des stratégies d'action adaptées.



III - Assurer la conservation de la diversité génétique

Résumé : les actions ont porté sur le développement des collections de matériel génétique des espèces domestiquées, la valorisation économique des ressources, notamment en rapport avec des filières agricoles d'indication d'origine et la préparation d'une mesure agri-environnementale de soutien aux variétés traditionnelles et locales de plantes cultivées. Par ailleurs, pour la première fois en France, une disposition législative a été adoptée instaurant un régime d'accès et de partage des avantages issus de l'exploitation des ressources génétiques dans le cœur du Parc amazonien de Guyane. Enfin, la France a soutenu la décision VIII-4 de la huitième conférence des Parties de la Convention sur la diversité biologique inscrivant l'objectif d'élaborer d'ici à 2010 un régime international d'accès et de partage des avantages issus des ressources génétiques. **Les priorités pour 2007 sont la valorisation des races et variétés locales et traditionnelles, les négociations internationales sur le régime international d'accès et de partage des avantages et la mise en œuvre en France du Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture.**



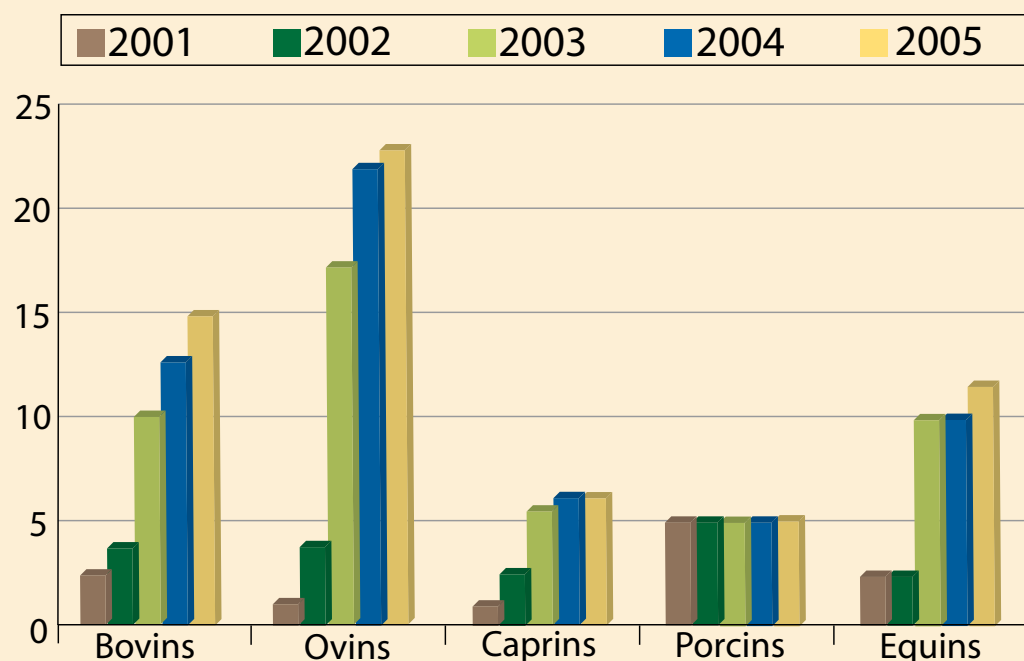
A - Les actions réalisées en 2006

Le groupement d'intérêt scientifique « Cryobanque nationale » a poursuivi son travail de collecte de matériel génétique (figure 11) et a préparé son extension aux départements d'outre-mer en 2007, par une mise en valeur de la race bovine Créole. Le ministère de l'Agriculture et de la Pêche a initié la mise en place d'un nouveau dispositif législatif et régle-

mentaire pour les ressources génétiques animales, via la loi d'orientation agricole de janvier 2006 en particulier.

Avec le bureau des ressources génétiques, il a participé à l'élaboration du rapport mondial sur l'état des ressources zoogénétiques coordonné par la FAO, qui sera publié dans sa version finale lors de la première Conférence technique internationale sur les ressources zoogénétiques (Interlaken, septembre 2007).

fig. 11 : Evolution du nombre de races en Cryobanque nationale



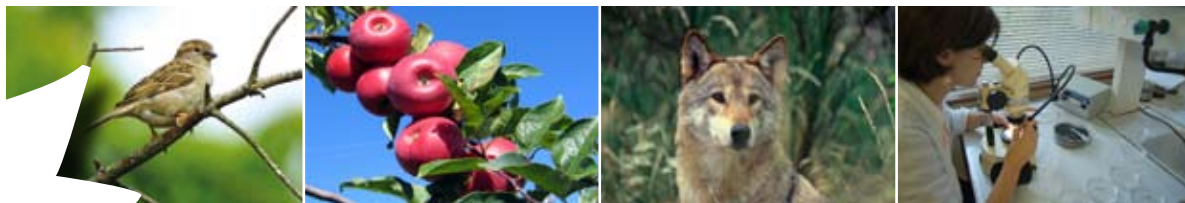


Tableau 2 : Evolution du nombre de femelles inventoriées (races bovines à très faibles effectifs)

1985	1990	1995	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	
ARMORICAINE *	49	20	43	71	76	92	101	112	118	129	141	136
BAZOUGERS *	-	-	-	-	4	3	2	2	3	3	4	4
BEARNAISE *	122	77	91	101	112	110	112	126	120	124	138	149
BORDELAISE (nouvelle) * (1)	-	-	24	29	30	26	23	24	31	29	35	41
BRETONNE PIE NOIRE **	434	467	710	827	875 ***	933	1 039	1 099	1 180	1 280	1300 ***	1 341
CANADIENNE *	-	-	-	1	1	14	15	15	20	22	21	25
CASTA (Aure et St Giron) *	72	87	135	145	163	157	169	179	186	198	194	206
FERRANDAISE *	230	198	345	479	594	677	780	715	770	814	895	953
FLAMANDE (originelle) ***	-	440	340	320	310	300	280	270	250	230	200	180
FROMENT DU LEON *	30	48	123	163	168	186	209	226	231	213	232	232
LOURDAISE *	36	42	79	100	108	115	138	159	172	205	229	245
MARAICHINE *	-	41	159	229	281	327	377	462	534	608	648	720
MIRANDAISE (Gasconne aréolée) *	88	170	291	384	395	440	465	498	536	597	628	627
NANTAISE *	-	55	122	177	204	241	283	327	388	451	514	558
SAOSNOISE *	-	-	-	-	-	-	-	866	850 ***	985	1 096	1 211
VILLARD DE LANS *	136	136	208	213	228	257	286	290	297	324	335	338
TOTAL	1 197	1 781	2 670	3 219	3 549	3 878	4 279	5 370	5 686	6 212	6 610	6 966

* Fichier PETPE de l'Institut de l'Élevage
 ** Registre Parc Naturel Régional d'Armorique / INRA
 *** Estimations
 (1) Animaux croisés de type "bayrette" (Patron Pinzgauer) ou de type "piquillé"

Par ailleurs, le soutien apporté aux différentes structures travaillant sur les races à faible effectif et la contractualisation par les agriculteurs de la mesure agroenvironnementale sur la protection des races animales menacées a contribué à la sauvegarde d'un grand nombre de ces races. La Bretonne Pie Noire par exemple, après avoir vu chuter ses effectifs à 300 vaches dans les années 60, est aujourd'hui sauvée. En 2006 on compte plus de 1300 femelles réparties chez 350 éleveurs (tableau 2). Ces mesures agroenvironnementales ont été reconduites dans le Programme de développement rural hexagonal (PDRH) pour la période 2007 – 2013. Une mesure de soutien aux variétés traditionnelles et locales de plantes cultivées a été également inscrite dans le PDRH pour la même période.

En outre, des démarches de construction de filières valorisant des races et variétés domestiques sont développées grâce aux indications d'origine : farine de châtaigne corse – figue de Solliès – huîtres Marennes Oléron.

La campagne multimédia de sensibilisation du ministère de l'Écologie et du Développement durable à l'automne 2006 sur la biodiversité et sur le changement climatique a souligné l'enjeu de la préservation des races et variétés locales et traditionnelles.

Concernant les ressources génétiques liées à des espèces sauvages, une nouvelle disposition a été introduite dans la loi du 14 avril 2006 sur les parcs nationaux, les parcs naturels marins et les parcs naturels régionaux. Elle établit que l'accès aux ressources génétiques dans le périmètre du cœur du Parc amazonien de Guyane, ainsi que le régime de partage des bénéfices tirés de l'utilisation commerciale de ces ressources, sont soumis à autorisation par la collectivité guyanaise réunie en congrès. Cette disposition constitue une première en France et sa mise en œuvre fera l'objet d'un suivi particulier, alors que les pays voisins du département français ont déjà mis en place depuis plusieurs années une législation encadrant la bio prospection et l'utilisation des ressources, afin de financer la gestion durable des écosystèmes et le développement local.

Au niveau international, la France a soutenu la décision VIII-4 de la huitième conférence des parties de la convention pour la diversité biologique posant l'objectif d'élaborer d'ici à 2010 un régime international d'accès et de partage des avantages issus des ressources génétiques. Elle a activement participé à la négociation des instruments d'application du Traité international de la FAO sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture.



B – Rappel : l'évolution tendancielle de la diversité génétique en France

La diversité génétique, correspondant notamment aux variations observées au sein de chaque espèce, est une des trois composantes de la diversité biologique. Elle est bien connue chez les animaux domestiques et les plantes cultivées. C'est elle qui est utilisée directement pour obtenir des organismes toujours mieux adaptés aux objectifs recherchés (agriculture, élevage, pharmacopée, industrie, énergie, lutte contre la désertification, etc.) et aux besoins du consommateur. A ce titre, la diversité génétique est une ressource précieuse, mobilisée directement par les agriculteurs du monde entier et également par l'ensemble des filières exploitant le vivant (obtenteurs variétaux, sélectionneurs de races animales, filières de la biochimie, pharmacie, agro-alimentaire, etc.). La diversité génétique est également mieux connue chez certaines espèces emblématiques sauvages devenues rares ou très rares et réintroduites dans leur milieu. La conservation de ces espèces dépend alors directement de la préservation d'un niveau minimum de diversité au sein des individus survivants.

La conservation de la diversité génétique, son utilisation durable, et le partage juste et équitable des avantages tirés de son exploitation constituent un des trois objectifs de la Convention pour la diversité biologique. La France poursuit une approche collective de gestion de la diversité génétique, par des réseaux d'acteurs permettant le dialogue entre chercheurs, gestionnaires de la biodiversité et utilisateurs.



L. Mignaux / MEDD

Bovins en zone montagne.

Variétés végétales cultivées

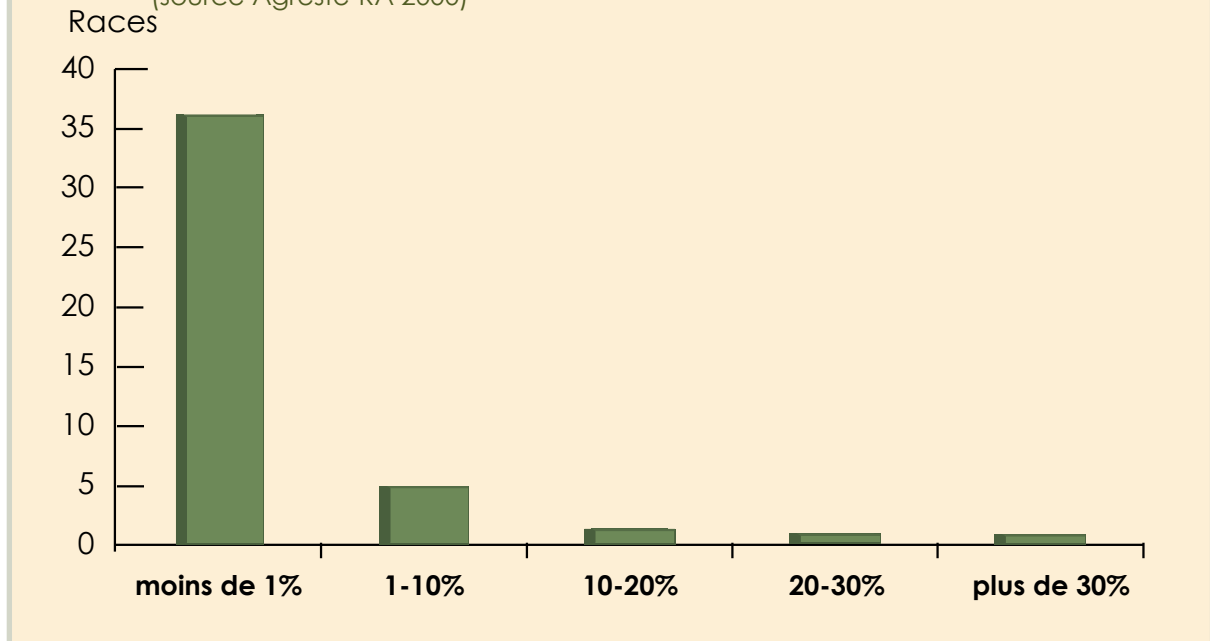
La situation en France en matière de diversité génétique en culture est contrastée : le nombre de variétés végétales commerciales inscrites au catalogue français des obtentions végétales est en légère augmentation (près de 8 000 en 2006) ainsi que celui concernant le nombre de variétés dites anciennes et amateurs inscrites au catalogue des variétés pour amateurs (environ 250). Cependant, l'ensemble de ces variétés ne se trouve pas en proportion équivalente sur les étals nationaux, où certaines variétés dominent. Il existe en effet une tendance à l'homogénéisation, due en particulier aux besoins de disposer de produits en très grande quantité, standardisés, de bonne conservation, disponibles régulièrement et sur des saisons allongées. A l'inverse, les politiques de segmentation de l'offre menées ces dernières années contribuent à la diversification des fruits et légumes présents sur le marché. Les filières courtes, exploitant des produits de saison, ouvrent plus de possibilités pour la valorisation des variétés et races locales. La diversité génétique végétale française n'est toutefois pas limitée à celle présente en culture aujourd'hui : s'y ajoute l'ensemble des ressources génétiques maintenues en collection, toujours valorisable à l'avenir. L'effort de constitution de collections nationales sur la base des collections des organismes publics, privés et associatifs se poursuit : il regroupe environ 25 000 variétés, populations ou écotypes végétaux français différents dont la conservation est importante pour l'avenir. Une collection nationale de micro-organismes d'intérêt laitier a vu le jour en 2006. Pour les espèces sauvages, la conservation ex situ (en arboretum, jardins botaniques, banques de graines) repose largement sur les secteurs de la recherche et sur des initiatives privées et associatives.

Races élevées

Aujourd'hui, toutes les races françaises sont gérées par des associations ou des groupes d'éleveurs et profitent d'un programme de conservation. Bien qu'un travail important reste à développer tant



fig. 12 : Participation des diverses races à la constitution de l'effectif total bovin (source Agreste-RA 2000)



pour la conservation in situ qu'ex situ, leurs effectifs sont au moins stabilisés, voire en augmentation (cf. tableau 2). Malgré cette augmentation des effectifs, une très faible proportion des races continue d'être mobilisée dans l'approvisionnement des marchés. Chez les bovins, par exemple, seulement trois races (sur un total de 45) représentent plus de 95 % de l'effectif total de vaches françaises. Plus de 35 races représentent chacune moins de 1 % de l'effectif (figure 12).

La politique française est de favoriser au maximum la conservation des races dans le milieu naturel et de sécuriser le travail réalisé par un dépôt de sperme ou d'embryons en Cryobanque nationale.

Espèces sauvages

Concernant la diversité génétique des espèces sauvages, peu de résultats synthétiques sont encore disponibles. Le suivi de certaines populations sauvages isolées génétiquement, indicateur recommandé par la communauté scientifique et par la Convention pour la diversité biologique, n'est pas encore documenté.

C – Les actions prioritaires pour 2007

Les actions prioritaires en 2007 pour la conservation des ressources génétiques en France sont :

- la valorisation des variétés et races locales et traditionnelles par la mise en œuvre des mesures agroenvironnementales ;
- la consolidation du travail réalisé par le Cryobanque nationale ;
- le développement d'un cadre méthodologique pour le suivi des petites populations et isolats sauvages en état critique ;
- évaluer le niveau de diversité génétique des espèces forestières ;
- les avancées sur les négociations internationales sur le régime international d'accès et de partage des avantages et sur la mise en œuvre en France du Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture.



IV – Mobiliser, valoriser, intégrer et connaître : les actions transversales de la Stratégie nationale pour la biodiversité

Résumé : La mise en place d'un dispositif de suivi des plans d'action ouvert aux acteurs publics, économiques, sociaux et associatifs, la réalisation d'actions partenariales avec les entreprises, les associations et les collectivités territoriales, l'introduction de dispositions pour la participation accrue des élus et de la société civile dans la gestion des aires protégées et des sites Natura 2000, la diffusion d'information au grand public, et la réalisation d'une campagne multimédia de sensibilisation à l'automne 2006 ont contribué à une large mobilisation en faveur de la conservation de la biodiversité. La valeur de la biodiversité a fait l'objet d'une meilleure prise en compte grâce à l'inscription de mesures fiscales en faveur des zones humides et des sites Natura 2000 dans la loi de finances 2006, tandis que des études sur la contribution des écosystèmes à notre économie et notre bien-être ont été lancées. L'objectif d'intégration de la biodiversité dans les secteurs d'activité a été poursuivi par l'adoption et la mise en œuvre en 2006 des plans d'action sectoriels ainsi que par des initiatives importantes des collectivités territoriales (observatoires, stratégies, planification). Enfin, la connaissance plus opérationnelle sur la biodiversité a été consolidée avec la mise en place du système d'information sur la nature et les paysages, un travail sur les indicateurs nationaux de biodiversité en partie présenté dans ce rapport, le lancement de l'évaluation de l'état de conservation des espèces et habitats d'intérêt communautaire, et la réalisation d'une synthèse sur les enjeux prioritaires de conservation dans nos collectivités d'outre-mer. **Les priorités pour 2007 concernent la consolidation du dispositif de mise en œuvre de la Stratégie et la réalisation du rapport national 2007 sur la biodiversité avec son jeu d'indicateurs, l'évaluation de l'état de conservation des espèces et habitats d'intérêt communautaire, le lancement de l'étude sur la quantification des services rendus par les écosystèmes, le développement opérationnel du système d'information sur la nature et les paysages, et les actions de sensibilisation et de communication.**



A – Les actions réalisées en 2006

La mobilisation de tous les acteurs a été poursuivie par la mise en place d'un mode de pilotage participatif de la SNB, par des partenariats innovants, grâce à une concertation renforcée et par le développement de la communication.

- Le dispositif de pilotage, de suivi et d'animation de la SNB a été mis en place. **L'Etat est garant du pilotage.** Un comité interministériel présidé par le MEDD assure la cohérence de la mise en œuvre des plans d'action sectoriels, animés chacun par un département ministériel qui rapporte les résultats et propose des améliorations. Chaque département met ainsi en place un comité de suivi de son plan d'action sectoriel pour la biodiversité, qui inclut **des acteurs publics, économiques, sociaux, scientifiques et associatifs** et qui porte le débat sur la biodiversité au sein de chaque secteur d'activité. Le Conseil national du développement durable (CNDD) et le comité français de l'UICN

apportent une analyse d'ensemble et un appui technique. **La communauté scientifique** est étroitement associée à la mobilisation des connaissances, à l'évaluation des impacts des actions, à l'interprétation des indicateurs et au travail de prospective, via l'Institut français de la biodiversité (IFB) et le Muséum national d'histoire naturelle (MNHN). Les travaux sont présentés au Conseil scientifique du patrimoine naturel et de la biodiversité (CSPNB) et le Conseil national de la protection de la nature (CNP) peut être saisi. En facilitant l'ouverture sectorielle, citoyenne, et scientifique, ce dispositif de suivi de la SNB fait émerger des approches novatrices. Il a aussi été fixé comme objectif de produire annuellement un rapport d'activité et, tous les deux ans, un bilan national sur la biodiversité et l'avancement de la SNB.

- Des **partenariats constructifs** ont été mis en place. **Avec les entreprises** : un groupe de travail réunissant les grandes entreprises françaises, le MEDD et des associations environnementales a réa-



lisé une brochure sur la prise en compte de la biodiversité dans la gestion des sites d'activité, diffusée auprès des entreprises du CAC 40 et du service public de l'environnement à plus de 7 000 exemplaires, et conduit une réflexion sur le développement de partenariats public-privé pour la conservation de la biodiversité. **Avec les associations** : l'accent a été mis sur le développement d'actions exemplaires de sensibilisation à grande échelle telles celles du programme « jardin et papillons » porté par Noé Conservation, et sur l'analyse des politiques publiques de conservation de la biodiversité, notamment avec le comité français de l'UICN, qui regroupe un réseau de plus de 350 scientifiques et gestionnaires de la conservation. **Avec les collectivités territoriales** : le travail a porté, avec l'Assemblée des départements de France (ADF), sur les espaces naturels sensibles et leur intégration dans le réseau national des aires protégées. L'Association des régions de France, l'ADF et l'Association des maires de France sont associées au comité de pilotage du Système d'information sur la nature et les paysages.

- **La concertation** lors de la mise en œuvre des outils de conservation de la biodiversité a progressé, notamment par une représentation accrue des acteurs locaux dans les instances de pilotage des espaces protégés : les comités de pilotage des sites Natura 2000 peuvent dorénavant être présidés par un élu local, tandis que la représentation des collectivités dans les conseils d'administration des parcs nationaux est renforcée. **Le Conseil national du développement durable** a mis en place un groupe de travail sur la gouvernance de la biodiversité, dont les conclusions seront publiées début 2007. Enfin, une étude préalable à la réalisation d'une prospective sur la biodiversité dans 30 ans a été lancée, afin d'apporter des éléments à un débat public sur les tendances de la biodiversité en France, sur la ou les « nature(s) » que nous souhaitons conserver et sur les principaux leviers d'action.



P. Blanchard / MEDD

Exposition itinérante sur la Stratégie nationale pour la biodiversité.

- **L'information et la communication sur la biodiversité** ont été développées grâce à deux sites internet dédiés à la SNB et à la biodiversité (www.ecologie.gouv.fr, www.mnhn.fr/biodiversité), des brochures et plaquettes d'information, et une campagne de communication multimédia. Plusieurs manifestations ont été organisées : la journée mondiale de la biodiversité (22 mai) et, à l'initiative des associations, le week-end « Nature, portes-ouvertes », l'exposition « le jardin de l'écologie », l'exposition itinérante sur la SNB, et les journées anniversaire des 30 ans de la loi sur la protection de la nature et des 100 ans de la loi sur la protection des sites.

La reconnaissance de la valeur de la biodiversité a porté sur l'introduction de nouvelles mesures fiscales et sur le lancement d'une étude sur les services que rendent les écosystèmes à nos économies et à nos territoires.

- **La politique fiscale en faveur de la biodiversité** a été confortée par trois mesures nouvelles inscrites dans la loi de finances 2006 : le conservatoire du littoral se voit affecter 80 % du produit du droit de francisation et de navigation (environ 28 millions d'euros par an) ; une exonération des droits de mutation à titre gratuit est instituée pour les successions et donations entre vifs, à concurrence des trois quarts de leur montant, pour les sites Natura 2000, sous réserve d'un engagement de préservation pendant 18 ans ; les travaux de restauration et de gros entretien effectués dans des sites Natura 2000 pourront désormais être déduits pour la détermination du revenu net foncier. Ces



deux dernières mesures constituent une forte incitation à la gestion écologique et au maintien en bon état de conservation de ces sites, stimulent le secteur de l'ingénierie écologique des milieux naturels et, enfin, contribuent à rapprocher le régime fiscal du patrimoine naturel de celui du patrimoine culturel. Il faut rappeler également qu'une **commission sur les instruments fiscaux dans le domaine du développement durable** a été installée en 2006 (son secrétariat est assuré conjointement par le ministère de l'Écologie et du Développement durable et le ministère de l'Économie et des Finances) et que de nouvelles pistes pourraient être proposées en 2007.

- **Deux démarches pilotes de valorisation de la biodiversité ont été lancées** : d'une part, une étude sur la quantification des services rendus par les écosystèmes à nos territoires et à l'économie française a été initiée sur la base de la méthode utilisée par l'« évaluation écosystémique du millénaire » (« Millennium Ecosystem Assessment (MEA) » réalisée à l'échelle planétaire par 1300 chercheurs et publiée par le Programme des Nations unies pour l'environnement en 2005) ; d'autre part, une étude pilote, en partenariat avec la Société forestière et la Caisse des dépôts et consignations, sur la mise en place d'un **fonds de compensation aux dommages à la biodiversité** pour améliorer et compléter les mécanismes de compensation en place. Quelques cas pilotes pourraient être mis en œuvre en 2007, afin d'examiner la faisabilité d'un tel dispositif.



D.R. Earthhouse

Logo du Millennium Ecosystem Assessment.

L'intégration de la biodiversité dans les politiques sectorielles et les domaines d'activité a privilégié la mise en œuvre de plans d'action sectoriels pilotés par les services de l'Etat, le développement d'une formation continue sur la biodiversité pour les fonctions publiques d'Etat et territoriale, et l'appui technique aux initiatives des collectivités territoriales et des élus.



D.R. MEDD

Logo de la Stratégie nationale du développement durable.

- Pour la première fois, **huit départements ministériels se sont dotés d'une feuille de route, adoptée en Conseil des ministres et révisable tous les deux ans, pour la prise en compte de la biodiversité**. Les comités de suivi sectoriels des plans d'action adoptés le 23 novembre 2005 (patrimoine naturel, agriculture, infrastructures de transports terrestres, urbanisme, projets de territoires, mer et international), se sont réunis en moyenne deux fois en 2006. Ils associent socio-professionnels, société civile et associations, administration et associations d'élus. Ils ont arrêté leur programmation 2006-2007 et entamé la mise en œuvre (cf. annexe pour bilan des réalisations par plan d'action). Les comités de suivi des trois plans d'action adoptés en septembre 2006 (forêt, recherche et outre-mer) sont en cours de constitution. De plus, un travail d'articulation entre la SNB et la SNDD a été conduit lors la révision de la SNDD en 2006.



- **Un programme de formation à la biodiversité dans les pratiques d'aménagement, pour les responsables de collectivités territoriales et de l'Etat** a été préparé. Des sessions sont prévues en 2007, dans le cadre de l'accord entre l'Institut de formation à l'environnement du MEDD et le Conseil national de la fonction publique territoriale (CNFPT).
- **Les collectivités territoriales** impulsent l'intégration de la biodiversité dans leur politique foncière, d'acquisition, de planification et d'urbanisme. Un groupe technique sur la biodiversité et les pratiques d'aménagement a été mis en place par le MEDD pour échanger, capitaliser et diffuser les meilleures expériences. Par ailleurs, **la Fédération nationale des parcs naturels régionaux** a adopté un plan d'action en faveur de la biodiversité.

Une connaissance « pratique et opérationnelle » de la biodiversité sur l'ensemble du territoire a été renforcée avec la mise en place du système d'information sur la nature et les paysages (SINP), l'élaboration d'indicateurs de suivi de la biodiversité et de représentations cartographiques, le lancement de l'évaluation de l'état de la conservation des espèces et des habitats d'intérêt communautaire, et la production d'une synthèse sur les enjeux de conservation de la biodiversité dans les collectivités d'outre-mer.

- **Le système d'information sur la nature et les paysages (SINP)**, dont l'Etat est maître d'ouvrage, a vocation à organiser et faciliter l'accès à l'ensemble des données concernant les espèces sauvages, les écosystèmes et les paysages. L'objectif est de mettre à disposition des bases scientifiques de qualité, reconnues par tous, dans un cadre méthodologique unifié, pour répondre aux besoins des gestionnaires de l'espace, à la demande du public, mais aussi aux obligations internationales. En 2006, le dispositif général a été mis en place, il est animé par une mission « connaissance et système d'information » rattachée au ministère de l'Écologie et du Développement durable et un « comité national du SINP » regroupe l'ensemble

des partenaires (services de l'Etat et ses établissements publics, gestionnaires d'espaces naturels, scientifiques, associations et collectivités territoriales) ; le pilotage de la coordination scientifique est confié au Muséum national d'histoire naturelle. Un outil d'inventaire des dispositifs de collecte des données dans le domaine de la nature a été réalisé. Le portail d'accès devrait être ouvert au premier trimestre 2007.

- **Le jeu national d'indicateurs de la biodiversité**, qui avait été adopté en Conseil des ministres avec la SNB en février 2004, et qui est présenté en partie dans ce rapport, a fait l'objet d'un travail scientifique pour être complété. Une cinquantaine d'indicateurs de type « Pressions – Etat – Réponses » a ainsi été étudiée en 2006 par la communauté scientifique en articulation avec les cadres européens et de la CDB. Une partie peut être adaptée afin de refléter les spécificités et les enjeux des territoires et renseignée à un niveau international. Ils doivent permettre, à intervalles réguliers, de suivre l'état et l'évolution des espèces, des milieux naturels et des écosystèmes, d'analyser les processus affectant la biodiversité, et d'en rendre compte à un large public. En 2007, un débat associant communauté scientifique et société civile permettra d'affiner ce jeu d'indicateurs afin de le finaliser. Par ailleurs, **des représentations cartographiques de la biodiversité** ont été réalisées, pour suivre les évolutions de sa distribution et faciliter la cohérence des politiques locales et nationales d'aménagement : cartes des espaces protégés, des grands ensembles naturels non fragmentés, des zones agricoles à haute valeur naturelle. Ces réflexions doivent permettre d'aboutir à une délimitation plus précise en 2007 d'un **réseau écologique national**.
- **L'évaluation de l'état de conservation des espèces et des habitats** d'intérêt communautaire a été lancée en 2006, et sera achevée courant 2007. Placé sous la responsabilité scientifique du Muséum national d'histoire naturelle, ce travail mobilise un grand nombre



N. et S. Szymandera

À La Réunion, les fanjans sur fond de brume.

d'organismes scientifiques et gestionnaires et d'experts (ONCFS, CSP, Conservatoires botaniques nationaux, etc.). Près de 400 fiches d'évaluation d'espèces et d'habitats sont rédigées et soumises à relecture par des experts scientifiques. Elles seront validées au premier semestre 2007. Ce premier état des lieux permettra une connaissance à la fois synthétique et détaillée d'une partie significative de la biodiversité de l'hexagone. Afin de pouvoir reconduire cet exercice tous les six ans, en conformité avec la directive européenne « Habitats, Faune, Flore », un système de surveillance de l'évolution de l'état de conservation sera mis en place à partir de fin 2007.

- Les enjeux de conservation de la biodiversité des collectivités d'outre-mer ont fait l'objet d'une synthèse opérationnelle (sortie 1er semestre 2007) permettant d'aider les décideurs à mieux cibler les interventions prioritaires et à développer leur prise en compte dans la mise en œuvre locale des politiques de développement.

B – Les actions transversales pour 2007

Concernant la mobilisation de tous en faveur de la biodiversité :

- la réalisation de l'étude prospective « biodiversité-2030 » ;
- la diffusion des travaux du groupe biodiversité et gouvernance ;
- le renforcement du dispositif participatif de suivi et de pilotage de la stratégie nationale pour la biodiversité ;
- la poursuite des actions de communication grand public et production de documentations thématiques ;
- l'orientation stratégique des partenariats : pour les associations, sur l'analyse des instruments de conservation et sur la sensibilisation ; pour les entreprises, sur le mécénat et sur la gestion durable de la biodiversité ;
- la réalisation du rapport national 2007 sur la biodiversité et sur les deux premières années de mise en œuvre de la stratégie nationale pour la biodiversité.



Concernant la reconnaissance de la valeur de la biodiversité :

- la proposition de deux nouvelles mesures fiscales en faveur des espaces naturels et de la biodiversité ;
- la diffusion des travaux sur l'intégration de la biodiversité dans les stratégies d'entreprises ;
- le lancement d'une réflexion sur l'intégration de la valeur de la biodiversité dans la comptabilité nationale ;
- le lancement d'une quantification des services rendus par les écosystèmes en France ;
- la réalisation des études pilotes sur la compensation des dommages à la biodiversité.

Concernant l'intégration de la biodiversité dans les politiques sectorielles :

- la poursuite de la mise en œuvre des plans d'action sectoriels et adoption du plan tourisme ;
- la consolidation des éléments d'évaluation des plans d'action et de la SNB, actualisation des plans 2008 – 2009, et mise en place d'une feuille de route pour l'objectif 2010 ;
- la production de propositions d'innovation technique et technologique pour les secteurs à fort impact sur la biodiversité ;

- la mise en œuvre des mesures d'intégration de la biodiversité dans l'aménagement du territoire et du plan d'action « projet de territoire » ;
- les actions de sensibilisation des élus des collectivités territoriales ;
- les actions de formation des conseillers agricoles et des enseignants et formateurs de l'enseignement technique agricole ;
- le développement des financements des plans d'action locaux outre-mer.

Concernant la production de connaissances opérationnelles :

- la mise en œuvre du système d'information sur la nature et les paysages en région avec les Directions régionales de l'environnement, réalisation de l'inventaire des dispositifs de collecte des données sur la nature, extension de cet inventaire aux paysages et recensement des outils de collecte des données afin de les mutualiser ;
- l'exploitation et la diffusion des résultats de l'évaluation de l'état de conservation des espèces et des habitats d'intérêt communautaire et préparation du dispositif de surveillance ;
- le choix du jeu national d'indicateurs sur la biodiversité et renseignement de ces indicateurs dans le rapport national biodiversité 2007.

Mise en œuvre d'un « projet de territoire » à Mantes-en-Yvelines.





Annexe

Etat d'avancement des plans d'action sectoriels de la Stratégie nationale pour la biodiversité (SNB)

15 janvier 2007

Contenu :

- Fiche 1 programme des actions transversales de la SNB
- Fiche 2 plan d'action Patrimoine naturel
- Fiche 3 plan d'action Agriculture
- Fiche 4 plan d'action Mer
- Fiche 5 plan d'action Infrastructures de transports terrestres
- Fiche 6 plan d'action Urbanisme
- Fiche 7 plan d'action Projets de territoires
- Fiche 8 plan d'action International
- Fiche 9 plan d'action Forêt
- Fiche 10 plan d'action Recherche
- Fiche 11 plan d'action Outre-mer

Les tableaux d'avancement détaillés de chaque plan d'action sont accessibles en ligne sur www.ecologie.gouv.fr (rubrique Biodiversité et paysages ; sous-rubrique Stratégie nationale pour la biodiversité).

Programme d'actions transversales de la SNB

L'objet du programme

Il s'agit de coordonner la mise en œuvre de la Stratégie nationale pour la biodiversité et de réaliser les actions transversales qui ne sont pas prises en charge par des plans d'action sectoriels de la SNB. Quatre actions sont prévues à ce programme. Elles sont coordonnées par la cellule biodiversité de la Direction de la nature et des paysages :

- piloter et animer la mise en œuvre de la stratégie nationale pour la biodiversité ;
- mobiliser largement en mettant en place des partenariats, des actions de communication et des formations sur la biodiversité ;
- développer les outils économiques pour gérer la biodiversité ;
- développer et diffuser des connaissances transversales sur la biodiversité.

Echéances

Adoption le 1^{er} septembre 2005 lors de la mise en place de la cellule biodiversité (Direction de la nature et des paysages). Révision possible fin 2007.

Mise en œuvre

La cellule biodiversité se réunit tous les quinze jours depuis septembre 2005 pour gérer les affaires courantes, programmer et suivre les actions transversales. Elle participe à l'ensemble des réunions des comités de pilotage des plans d'action sectoriels dans les ministères en charge d'un plan. Le comité technique de pilotage de la SNB (interservices réunissant les points focaux des ministères pilotes de plans d'action sectoriels) s'est réuni quatre fois en 2006. Le comité de pilotage de la SNB, réunissant les conseillers techniques en charge de l'environnement des différents ministères s'est réuni en juillet 2005.

Les résultats obtenus fin 2006

Fin 2005 : cellule biodiversité en place, programme, plan de travail, et schéma de mise en œuvre diffusés, 7 premiers plans d'action annoncés en Conseil des ministres, trois autres en négociation, un en projet.

Fin 2006 : une brochure de sensibilisation réalisée en partenariat avec les entreprises, groupe de travail « biodiversité et aménagement » en place, capitalisation sur les meilleures expériences d'intégration de la biodiversité dans les documents d'urbanisme, études « services rendus par les écosystèmes », « prospective biodiversité » lancées, groupe de travail biodiversité lancé au Conseil national du développement durable, actions de communication réalisées (brochure SNB, exposition SNB, Centre d'échange français pour la biodiversité, journée mondiale pour la biodiversité, campagne de communication biodiversité et changement climatique), formation « biodiversité et pratiques d'aménagement » pour les animateurs de réseaux de territoires, outils économiques en place ou étudiés (mécanismes de compensation Caisse des dépôts et consignations, propositions de mécanismes de financement de la conservation à l'outre-mer), présentations d'éléments de la SNB en CIDD, rapport d'activité SNB 2006 (certaines actions des plans territoires et urbanisme apparaissant ici ont été prises en charge par la cellule biodiversité faute de leur mise en œuvre par les départements concernés).

Les résultats attendus pour 2007

Une réunion, au printemps 2007, du comité de pilotage de la SNB regroupant les conseillers techniques en charge de l'environnement dans les Cabinets ministériels concernés est une condition pour la mobilisation des directions et services en charge des plans d'action sectoriels. L'année 2007 permettra la diffusion des résultats des études sur les services rendus par les écosystèmes et de prospective, la finalisation des études économiques sur la biodiversité, la publication des débats du Conseil national du développement durable (CNDD) sur « gouvernance et biodiversité », l'organisation de la journée mondiale biodiversité 2007 (changement climatique et biodiversité), des études pour des nouvelles mesures fiscales, la poursuite d'actions partenariales avec les entreprises, la réalisation de formations biodiversité auprès de la fonction publique territoriale et des animateurs de réseau d'appui au territoire, le guide méthodologique sur les meilleures pratiques de prise en compte de la biodiversité dans les documents d'aménagement.

Plan d'action « Patrimoine Naturel » de la SNB

L'objet du plan

Le plan d'action patrimoine naturel de la stratégie nationale pour la biodiversité est mis en œuvre par la Direction de la nature et des paysages. Il couvre l'ensemble des outils dédiés à la protection de la biodiversité de cette direction. Il comporte quatre objectifs, 13 actions et 46 sous-actions :

- maintenir une bonne qualité écologique du territoire (protection des espaces naturels clés – Natura 2000, Parcs nationaux, Réserves naturelles –, protéger les grandes infrastructures naturelles – zones humides, cours d'eau, montagnes, littoral, récifs coralliens, forêts –, sauver les espèces sauvages menacées, lutter contre les espèces invasives) ;
- accompagner l'essor de la gestion concertée du patrimoine naturel (améliorer les lieux de débat existants – Natura 2000, chartes, etc. –, élargir à de nouveaux lieux de débat) ;
- poursuivre la rénovation du droit et des outils économiques (développement de la fiscalité nature, rénover dispositions juridiques – Parcs nationaux, Parcs naturels régionaux, Parcs naturels marins, zones humides, Natura 2000, espèces –, renforcer l'efficacité de la police de la nature) ;
- organiser le suivi de l'évolution de la biodiversité et des paysages (évaluer et suivre l'état de conservation de la biodiversité, améliorer et mutualiser l'information – Système d'information sur la nature et les paysages, inventaires du patrimoine, atlas du paysage, installation des Conseils scientifiques régionaux du patrimoine naturel (CSRPN) – garantir l'accès et la diffusion de l'information).

Echéances

Le plan a été adopté le 23 novembre 2005 en Conseil des ministres. Révision possible fin 2007 ; les plans de la SNB sont bisannuels et calés sur les périodes 2006-2007 puis 2008-2009 afin d'aboutir à un bilan biodiversité prêt pour début 2010, année de l'objectif du millénaire.

Mise en œuvre

Le comité de pilotage du plan s'est réuni trois fois (18 mai et 20 juin 2006, 21 mars 2007). L'ensemble des actions a été programmé sur 2006 et 2007.

Les résultats obtenus fin 2006

Les principales réalisations du plan en 2006 sont les suivantes : mise à l'enquête d'utilité publique des deux nouveaux parcs nationaux, promulgation de la loi portant sur les Parcs nationaux, Parcs naturels marins et Parcs naturels régionaux, et publication des décrets d'application Parcs nationaux, finalisation du réseau Natura 2000, création de la réserve du Grand Matouri, production d'une note de doctrine sur les aires protégées en France, promulgation de la loi sur l'eau et les milieux aquatiques, pérennisation de la ressource financière du Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres (CELRL), systématiser la démarche plan de restauration, lancer de nouveaux plans, mener à bien le renforcement de la population d'ours, finaliser le dispositif juridique et opérationnel de lutte contre les espèces envahissantes, introduction et mise en œuvre de nouvelles mesures fiscales en faveur de la nature (Exonération de la taxe sur le foncier non bâti pour les terrains sur sites Natura 2000 et pour les zones humides, etc.), mise en place des CSRPN, lancement d'étude sur la fragmentation des milieux naturels, les zones rurales à haute valeur naturelle, les services rendus par les écosystèmes, les infrastructures écologiques, inscription de la biodiversité dans les mandats préfectoraux de négociation des contrats de projets Etat-régions, mise en place du programme de surveillance de l'état des eaux, mise en place du portail électronique du système d'information sur la nature et les paysages, achèvement de la définition du jeu d'indicateurs nationaux pour la biodiversité, journée mondiale de la biodiversité, campagne gouvernementale de sensibilisation sur la biodiversité, commémoration de la loi 1976 sur la protection de la nature.

Les résultats attendus pour 2007

Les principales réalisations du plan programmées pour le premier semestre 2007 sont les suivantes : création des deux parcs nationaux, création du premier Parc naturel marin en mer d'Iroise, inclusion des enjeux biodiversité dans les nouveaux contrats de massif, lancement de nouveaux plans de restauration, publication des décrets d'application de la loi relative au développement des territoires ruraux et de la loi sur l'eau et les milieux aquatiques concernant les milieux humides et aquatiques, achèvement de l'atlas du paysage, achèvement de l'évaluation de l'état de conservation de la biodiversité en France, poursuite des actions à long terme (inventaire du patrimoine, amélioration de la concertation, évaluation des outils de conservation, etc.).

Plan d'action « Agriculture » de la SNB

L'objet du plan

La mise en œuvre du plan d'action Agriculture de la SNB est pilotée par le MAP (DGFAR). Le plan d'action Agriculture vise à mieux intégrer la prise en compte de la biodiversité sauvage et domestique dans la politique et les pratiques agricoles. Cinq orientations sont inscrites au plan :

- promouvoir la prise en compte de la biodiversité dans les démarches territoriales des agriculteurs (trois actions),
- généraliser les pratiques agricoles favorables à la biodiversité et améliorer celles à impact négatif (quatre actions),
- protéger et renforcer la diversité des ressources génétiques (deux actions),
- assurer le suivi de l'évolution de la biodiversité en milieu rural en lien avec les évolutions des pratiques agricoles (trois actions),
- renforcer la sensibilisation et les compétences (quatre actions).

Echéances

Le plan a été adopté le 23 novembre 2005 en Conseil des ministres. Révision possible fin 2007 ; les plans de la SNB sont bisannuels et calés sur les périodes 2006-2007 puis 2008-2009 afin d'aboutir à un bilan biodiversité prêt pour début 2010, année de l'objectif du millénaire.

Mise en œuvre

Le comité de pilotage du plan s'est réuni trois fois (18 mai et 20 juin 2006, 8 février 2007). L'ensemble des actions a été programmé sur 2006 et 2007.

Les résultats obtenus fin 2006

Plusieurs actions ont été lancées en 2006 :

- mise en place d'un groupe de travail pour produire des guides méthodologiques à destination des conseillers et animateurs agricoles et portant sur l'intégration de la biodiversité dans des démarches territoriales ;
- création d'un réseau d'exploitations Agriculture-biodiversité (étude préalable) ;
- sortie du plan pesticides fin juin ; premier comité de pilotage fin octobre avec tableau de bord de la mise en œuvre ;
- étude d'identification des infrastructures agro-écologiques par petite région agricole ;
- des engagements de soutien aux variétés traditionnelles et aux races rustiques ont été inscrits dans le nouveau Programme de développement rural hexagonal (PDRH) ;
- des objectifs de contractualisation agro-environnementale pour la biodiversité sont fixés dans le cadre de la nouvelle programmation de développement rural et les mesures agro-environnementales (MAE) correspondantes ont été définies ;
- extension d'un dispositif d'observation de la biodiversité en 2006, via le réseau « 1000 parcelles » ;
- mise en place et/ou maintien de bandes enherbées dans les exploitations agricoles.

Les résultats attendus pour 2007

- Lancement des premières contractualisations des MAE biodiversité pour 2007-2013 ;
- mise en œuvre des dispositions relatives aux infrastructures écologiques dans le nouveau PDRH ;
- diffusion du guide méthodologique agricole portant sur l'intégration de la biodiversité dans des démarches territoriales ;
- poursuite de la mise en œuvre du plan Pesticides ;
- formation des conseillers agricoles et des enseignants et formateurs de l'enseignement technique agricole ;
- réalisation d'une expertise scientifique collégiale sur l'agriculture et la biodiversité, visant à réaliser un état des lieux des connaissances sur ce thème.

L'objet du plan

Le plan d'action mer a pour objet d'intégrer dans un cadre cohérent les actions pour protéger et gérer la diversité biologique en mer et dans les zones côtières, tant en métropole qu'à l'outre-mer. Il prévoit des actions prioritaires dans les domaines de la protection du patrimoine naturel marin et des politiques sectorielles. L'ensemble des actions au nombre de 82 s'articule en sept domaines :

1. activités générales (sept actions) ;
2. préservation du patrimoine naturel marin (26 actions) ;
3. activités sectorielles (36 actions) ;
4. qualité des eaux (trois actions) ;
5. gestion intégrée des zones côtières (trois actions) ;
6. recherche, observation et formation (quatre actions) ;
7. sensibilisation à la nécessité de protéger la biodiversité (trois actions).

Echéances

Le plan a été adopté le 23 novembre 2005 en Conseil des ministres. Révision possible fin 2007 ; les plans de la SNB sont bisannuels et calés sur les périodes 2006-2007 puis 2008-2009 afin d'aboutir à un bilan biodiversité prêt pour début 2010, année de l'objectif du millénaire.

Mise en œuvre

La mise en œuvre du plan d'action « mer » de la SNB est pilotée par le Secrétariat général de la mer en association avec les ministères (neuf) et établissements publics (sept) concernés.

Le comité de pilotage du plan a été installé le 6 juin 2006 par le SG « mer » qui a désigné un chargé de mission auprès de lui pour coordonner le déploiement du plan. Un groupe restreint permanent de pilotage se réunit périodiquement pour faire le point sur la mise en œuvre des actions.

Les résultats obtenus fin 2006

Plusieurs actions relevant du domaine n° 1 : activité générale, se déroulent dans le cadre des chantiers européens et internationaux, notamment au sein du processus informel sur les océans à l'ONU ou dans le cadre des mers régionales (Caraïbes, océan Indien).

Au crédit du domaine n° 2, préservation du patrimoine marin, la loi n° 2006-436 du 14 avril 2006 a ouvert la possibilité de créer des parcs naturels marins et elle a institué l'Agence des aires marines protégées. Le décret 2006/944 du 28 juillet 2006 a fixé les dispositions particulières aux espaces maritimes des parcs. En ce qui concerne les activités sectorielles, des avancées en matière de textes législatifs et de moyens déployés (financiers et humains), sont à relever, tant pour la protection des eaux contre les rejets de navires, que dans celui des extractions de matériaux et de contrôle des pêches.

De nombreuses actions de sensibilisation et de formation, vis-à-vis des professionnels, comme vis-à-vis des autres usagers du littoral ont été menées au niveau local et national.

Les résultats attendus pour 2007

Dans tous les domaines, les actions devraient être assez largement engagées mais peu auront abouti. Les études permettant de situer les zones potentielles pour la création de parcs naturels marins devraient être achevées.

Des avancées sont attendues :

- la mise en œuvre des actions de lutte contre la pollution d'origine maritime, de mise en place des cuves de rétention sur les bateaux de plaisance, de protection d'espèces commerciales ou non menacées ;
- la ratification d'accords internationaux visant à la protection du milieu marin et l'adoption de la directive européenne de la Stratégie marine ;
- la réalisation de formation sur la biodiversité et la gestion durable des ressources halieutiques aux socio-professionnels de la pêche ;
- la mise en route de l'ensemble des actions prioritaires du plan d'action ;
- le renforcement des actions de recherche, notamment au sein des grands organismes nationaux.

Plan d'action « Infrastructures de transports terrestres » de la SNB

L'objet du plan

Ce plan est piloté par le ministère de l'Équipement (Direction générale des routes, Direction générale de la mer et des transports). Il inscrit une nouvelle avancée dans les pratiques développées ces dernières années pour réduire les impacts des grandes infrastructures sur la biodiversité ; il vise à optimiser les tracés, mobiliser toute l'expertise écologique requise, limiter l'usage des biocides dans l'entretien des dépendances, respecter ou restaurer les corridors écologiques, former et sensibiliser les maîtres d'ouvrage et les maîtres d'œuvre, établir des partenariats avec la communauté scientifique. Il fixe cinq orientations déclinées en onze grandes actions :

- la formation des agents et la production d'outils opérationnels (deux actions) ;
- la sensibilisation et l'information (deux actions) ;
- le développement de partenariats et d'expertises (trois actions) ;
- la préservation et la restauration d'habitats ; la préservation et la non perturbation d'espèces (deux actions) ;
- la connaissance et la recherche scientifique (deux actions).

Echéances

Le plan d'action a été adopté le 23 novembre 2005, en Conseil des ministres. Révision possible fin 2007 : les plans SNB sont bisannuels mais calés sur les périodes 2006-2007 puis 2008-2009, afin d'aboutir à un bilan biodiversité prêt pour début 2010, année de l'objectif du millénaire.

Mise en œuvre

Le comité de pilotage (commun au plan d'action urbanisme) est constitué. Il est composé de représentants de ministères, des trois grands opérateurs (RFF, VNF et les sociétés d'autoroutes) et du comité français de l'UICN. Il s'est réuni deux fois en mai et décembre 2006. La programmation des actions sur 2006 et 2007 est faite. Un tableau de synthèse permet d'avoir une meilleure visibilité des engagements des trois grands opérateurs et de mettre en lumière trois grands sujets communs : une réflexion sur les continuités écologiques, l'identification des besoins en formation et communication, la capitalisation sur les études d'impact, les évaluations et les bilans environnementaux. Pour ces deux derniers sujets, une réunion « technique » s'est tenue en novembre 2006.

Les résultats obtenus fin 2006

Pour une large part, les actions inscrites dans le plan sont des actions conduites depuis quelques années dans lesquelles la biodiversité est désormais explicitement intégrée. Les travaux suivants sont en cours : formations sur Natura 2000 et sur la prise en compte du paysage, réalisation de notices de référence et guides techniques (infrastructure et écologie du paysage), développement de partenariats avec le monde de la recherche (PREDIT - MNHN, thèses).

Les résultats attendus pour 2007

- un ensemble cohérent de formations et de guides méthodologiques sur la prise en compte de la biodiversité, destiné aux maîtres d'ouvrage et aux maîtres d'œuvre des trois grands opérateurs ;
- un cadre de capitalisation des données sur la nature issues des études d'impact et des évaluations et bilans environnementaux ;
- des documents opérationnels et stratégiques sur la prise en compte de la biodiversité dans les projets neufs d'infrastructures et l'entretien de l'existant ;
- la poursuite des actions de limitation d'impact et de préservation et restauration d'habitats, en particulier destinées à assurer la continuité écologique.

L'objet du plan

Ce plan est piloté par le ministère de l'Équipement (Direction générale de l'urbanisme, de l'habitat et de la construction). Il est centré sur des actions de sensibilisation et de formation, la capitalisation des expériences, la réalisation de documents de référence et la diffusion des pratiques les plus favorables à la biodiversité, en vue d'intégrer cette dernière dans les documents de planification et les projets d'aménagement urbain.

Echéances

Le plan d'action a été adopté le 23 novembre 2005, en Conseil des Ministres. Révision possible fin 2007 : les plans SNB sont bisannuels mais calés sur les périodes 2006-2007 puis 2008-2009, afin d'aboutir à un bilan biodiversité prêt pour début 2010, année de l'objectif du millénaire.

Mise en œuvre

Le comité de pilotage (commun au plan d'action infrastructures de transports terrestres) s'est réuni deux fois, en mai et décembre 2006. Cependant, la dernière réunion a été consacrée exclusivement au plan d'action Infrastructures de transports terrestres. Le travail de programmation du plan urbanisme sur 2006 et 2007 reste à compléter.

Les résultats obtenus fin 2006

Les réalisations du programme 2006 correspondent à des actions engagées en 2004 et 2005, qui intègrent partiellement la biodiversité (« plaquette de sensibilisation destinée aux élus », capitalisation des expériences dans les « SCOT et PLU témoins »). Une fiche technique et pédagogique sur la biodiversité, destinée aux praticiens est prévue (le CERTU est en charge de ce dossier). Les actions de prise en compte de la biodiversité par le réseau formation du ministère de l'Équipement restent à engager.

Les résultats attendus pour 2007

- une actualisation des outils inscrits dans le plan d'action et diffusés en 2006, pour y intégrer explicitement la biodiversité : SCOT et PLU témoins, capitalisation sur les meilleures pratiques, outils pédagogiques ;
- la diffusion des approches, par l'intégration aux formations des agents des services déconcentrés du ministère, en particulier dans leurs missions d'aménagement et d'ingénierie d'appui territorial ;
- une réflexion approfondie sur la façon de favoriser le maintien de la biodiversité dans les aires de péri-urbanisation, en vue de préparer des propositions d'actions concrètes à intégrer au plan révisé 2008-2009.

Plan d'action « Projets de territoires » de la SNB

L'objet du plan

La mise en œuvre du plan d'action est pilotée par la délégation interministérielle à l'aménagement et à la compétitivité des territoires (DIACT). Le plan a pour objet de favoriser la prise en compte effective de la biodiversité dans l'aménagement du territoire. Il fixe trois orientations déclinées en 17 actions :

- le développement d'une « ingénierie de la biodiversité » au service des territoires, fondée sur le développement de l'ingénierie de formation, le développement de réseaux de compétences et un système de capitalisation des pratiques sur les meilleures expériences, mobilisables par les décideurs et les équipes techniques de l'aménagement (onze actions) ;
- le soutien à la participation et au dialogue environnemental territorial dans les lieux de concertation entre acteurs (deux actions) ;
- la mobilisation des politiques publiques de développement local au service de l'environnement et de la biodiversité (quatre actions).

Echéances

Le plan d'action a été adopté le 23 novembre 2005, en Conseil des ministres. Révision possible fin 2007 : les plans SNB sont bisannuels mais calés sur les périodes 2006-2007 puis 2008-2009, afin d'aboutir à un bilan biodiversité prêt pour début 2010, année de l'objectif du millénaire.

Mise en œuvre

Le comité de pilotage du plan n'est pas encore constitué. Le comité pourrait s'appuyer sur une structure déjà existante, dimensionnée pour suivre l'ensemble des champs du plan et comprendre par exemple, les membres du comité permanent du Conseil national de l'aménagement et de développement du territoire (CNADT) auxquels s'ajouteraient a minima le haut fonctionnaire du développement durable, un représentant de la cellule biodiversité et un représentant du comité français de l'UICN.

Les résultats obtenus fin 2006

Sous l'impulsion de la cellule biodiversité du MEDD, une action est en cours de réalisation et concerne l'inscription d'un volet biodiversité dans les nouveaux contrats de projets Etat-régions pour la période 2007-2013. Tous les mandats de négociation aux préfets comprennent des actions pour la réalisation d'une grande infrastructure écologique nationale.

Les résultats attendus pour 2007

- Mise en place du comité de pilotage ;
- programmation précise des actions inscrites au plan action, et notamment développement des partenariats, de guides méthodologiques sur l'ingénierie de la biodiversité ;
- actions de diffusion des meilleures pratiques et expérience auprès des collectivités territoriales ;
- mobilisation des politiques publiques de développement local au service de la biodiversité.

Plan d'action « International » de la SNB

L'objet du plan

La mise en œuvre du plan d'action « International » de la SNB est pilotée par le ministère des Affaires étrangères. Le plan d'action a pour objet d'intégrer dans un cadre cohérent les nombreuses actions en faveur de la diversité biologique conduites par la diplomatie française dans le cadre international multilatéral et la coopération bilatérale. Il prévoit au total la réalisation de 70 actions réparties en trois grands objectifs et huit domaines :

- **gouvernance internationale et nationale** : renforcer l'efficacité des institutions nationales et internationales, renforcer la collaboration stratégique au sein du réseau d'acteurs internationaux ;
- **actions de coopération** : mettre en œuvre les plans d'action de la convention sur la diversité biologique, renforcer la contribution de la recherche et de l'expérience française à l'efficacité des actions de coopération, systématiser la pratique de l'évaluation des impacts environnementaux des projets de coopération ;
- **mise en œuvre et évaluation des politiques** : renforcer l'efficacité des institutions de coopération dans le secteur de la biodiversité, développer les alliances stratégiques pour multiplier l'effet de levier des interventions françaises, systématiser la pratique des évaluations de résultats et la capitalisation de leurs recommandations.

Echéances

Le plan a été adopté le 23 novembre 2005 en Conseil des ministres. Révision possible fin 2007 ; les plans de la SNB sont bisannuels et calés sur les périodes 2006-2007 puis 2008-2009 afin d'aboutir à un bilan biodiversité prêt pour début 2010, année de l'objectif du millénaire.

Mise en œuvre

Le comité de pilotage du plan s'est réuni le 28 avril et 12 juin 2006. Lors de ces réunions, les pilotes de chaque action ont été identifiés.

Les résultats obtenus fin 2006

Plusieurs actions sont en cours dans le cadre de la mise en œuvre par la France de ses obligations au titre de la Convention sur la diversité biologique (CDB) et de ses instruments de coopération (Agence française pour le développement, Fonds français pour l'environnement mondial (FFEM)).

En matière de gouvernance internationale :

- soutien au secrétariat de la CDB par la mise à disposition d'un assistant technique, chargé notamment d'œuvrer sur les aspects liés à la mise en œuvre de cette convention dans l'espace francophone ;
- soutien au processus de consultation internationale pour un mécanisme international d'expertise scientifique sur la biodiversité (IMOSEB).

En matière de coopération :

- mise en œuvre de l'accord-cadre entre l'UICN, le MAE et le MEDD, avec notamment la mise à disposition de sept assistants techniques en poste dans différentes régions ;
- réalisation de projets FFEM consacrés à la conservation de la biodiversité, notamment en Afrique (sur les 70 M€ 2006-2009 du FFEM, un tiers est consacré à la biodiversité) ;
- mise en œuvre de deux contrats de désendettement et de développement (C2D), avec le Cameroun, sur lesquels figurent des actions en faveur des aires protégées et de l'aménagement du territoire ;
- mise en œuvre de deux projets FSP (fonds de solidarité prioritaire) : « Sud-Expert Plantes » pour appuyer les réseaux de botanistes sur les régions Afrique et océan Indien et un programme de préservation de la ressource halieutique sur le Bassin d'Arguin (Mauritanie).

Les résultats attendus pour 2007

- Poursuite des actions engagées mais non finalisées en 2006, notamment Contrat de désendettement avec Madagascar, IMOSEB, FFEM ;
- soutien au Fonds pour l'environnement mondial par la mise à disposition d'un assistant technique, sur les aspects liés notamment à la biodiversité ;
- préparation des échéances internationales et communautaires sur la biodiversité.

Plan d'action « Forêt » de la SNB

L'objet du plan

La mise en œuvre du plan d'action « Forêts » de la SNB est pilotée par le ministère de l'Agriculture, dans le cadre du programme forestier national. Le plan d'action couvre quatre thématiques (écosystèmes forestiers, approche multifonctionnelle, protection des habitats et des espèces, préservation de la biodiversité ordinaire) organisées en six objectifs :

- mieux cibler les actions de protection et mesurer leurs effets sur la biodiversité ;
- mieux prendre en compte la biodiversité dans la gestion forestière aux différentes échelles ;
- compléter les réseaux d'espaces protégés et les plans de restauration d'espèces protégées, améliorer l'efficacité de ces dispositifs. Promouvoir la gestion des sites Natura 2000 ;
- renforcer la coordination et la concertation et simplifier les procédures ;
- informer et former les propriétaires et les autres acteurs de la gestion forestière dans le domaine de la biodiversité ;
- sensibiliser et informer le grand public.

Echéances

Adoption le 27/9 2006 en Conseil des ministres. Révision possible fin 2007 ; les plans de la SNB sont bisannuels et calés sur les périodes 2006-2007 puis 2008-2009 afin d'aboutir à un bilan biodiversité prêt pour début 2010, année de l'objectif du millénaire.

Mise en œuvre

Le comité de pilotage du plan doit être installé en début d'année 2007.

Les résultats obtenus fin 2006

Sans attendre la constitution du comité de pilotage, l'ONF a réalisé des actions qu'elle avait inscrites au plan, notamment la réalisation des grandes réserves biologiques telles que Chizé et celle du Vercors ainsi que le suivi de la Cigogne noire.

Les résultats attendus pour 2007

Une majorité des actions seront en cours. Certaines pourraient aboutir en 2007 :

- définition d'indicateurs de biodiversité ;
- rédaction d'un manuel pour la conservation des ressources génétiques forestières ;
- développement de la contractualisation en site Natura 2000 forestier ;
- définition de méthodes d'évaluation de l'état de conservation des sites Natura 2000 ;
- actions de suivi et conservation du grand tétras et de la Cigogne noire ;
- lancement d'une synthèse nationale sur la gestion forestière et le changement climatique.

L'objet du plan

La mise en œuvre du plan d'action Recherche de la SNB est pilotée par le MESR en association avec les autres ministères concernés (notamment MEDD, MAP, Equipement). Le plan Recherche de la SNB vise à renforcer et développer la recherche dans le domaine de la biodiversité, ainsi que les compétences scientifiques et d'enseignement sur ce thème. Pour cela, le plan constituera une première programmation d'actions sur deux ans. Les actions prévues sont au nombre de 39, correspondant à six grandes orientations :

- inciter les chercheurs à s'investir dans les sujets prioritaires (six actions);
- dynamiser les structures de recherche (quatre actions);
- soutenir le dialogue avec la société (quatre actions) ;
- adapter l'éducation et la formation (sept actions);
- renforcer la coopération scientifique internationale (quinze actions);
- promouvoir une gouvernance internationale fondée sur l'expertise scientifique (trois actions).

Echéances

Le plan a été adopté le 27 septembre 2006 en Conseil des ministres. Révision possible fin 2007 ; les plans de la SNB sont bisannuels et calés sur les périodes 2006-2007 puis 2008-2009 afin d'aboutir à un bilan biodiversité prêt pour début 2010, année de l'objectif du millénaire.

Mise en œuvre

Le comité de pilotage doit se mettre en place début 2007.

Les résultats obtenus fin 2006

Plusieurs actions déjà lancées en 2005 et 2006 ont été inscrites dans le plan d'action :

En 2005

- conférence « Biodiversité, science et gouvernance » ;
- élaboration d'une stratégie nationale de recherche pour la biodiversité sous la conduite de l'Institut français de la biodiversité ;
- préparation de la mise en place d'une expertise scientifique internationale (IMOSEB) ;
- lancement d'une mission d'expertise sur les besoins en formation et en compétences scientifiques ;
- élection de l'IFB comme point focal du programme européen Biodiversa.

En 2006

- création du point focal français du GBIF ;
- mise en place du système d'information sur la nature et les paysages en lien avec le GBIF ;
- renforcement de l'AAP « Biodiversité » de l'ANR ;
- mise en place d'un jeu national d'indicateurs de suivi de la biodiversité en France métropolitaine.

Les résultats attendus pour 2007

- Lancement d'une évaluation de l'état et des services rendus par les écosystèmes en France ;
- lancement d'une étude de faisabilité pour préparer la mise en place d'une fondation de coopération scientifique sur la biodiversité ;
- mise en place d'indicateurs de suivi de la biodiversité à l'outre-mer ;
- finalisation de la mission d'expertise sur les besoins en compétences et recherche et début de mise en œuvre des recommandations ;
- raccordement de certaines bases de données au GBIF.

L'objet du plan

Le plan d'action Outre-mer de la SNB est piloté par le ministère de l'Outre-mer. Il vise à réaliser les actions prioritaires pour la conservation de la biodiversité dans nos collectivités d'outre-mer. Il fixe cinq objectifs :

- renforcement des instruments de conservation et de gestion durable de la biodiversité ;
- mobilisation des acteurs économiques, des collectivités territoriales, des citoyens et de la recherche ;
- intégration de la prise en compte de la biodiversité dans les secteurs d'activité ;
- améliorer la connaissance opérationnelle sur la biodiversité ;
- coordonner la mise en œuvre des plans d'action locaux des collectivités et favoriser la coopération régionale en matière de biodiversité.

Pour atteindre ces objectifs, chaque collectivité s'est dotée d'un plan d'action local, élaboré en concertation avec les partenaires territoriaux, associatifs, économiques et scientifiques (les plans sont encore à l'étude pour Saint-Pierre et Miquelon et pour les Terres australes et antarctiques françaises). Les plans identifient les actions prioritaires pour leur territoire en matière de protection des espaces et des espèces, de mobilisation de tous les acteurs, de prise en compte de la biodiversité dans les pratiques sectorielles, d'amélioration des connaissances, de sensibilisation et de formation.

Echéances

Adoption le 27/9 /2006 en Conseil des ministres. Ajustement possible fin 2007 : les plans SNB sont bisannuels mais calés sur les périodes 2006-2007 puis 2008-2009, afin d'aboutir à un bilan biodiversité prêt pour début 2010, année de l'objectif du millénaire.

Mise en œuvre

Le comité de suivi n'est pas installé. La DNP, en lien avec les services du ministère de l'Outre-mer, organise la concertation avec les responsables en DIREN et les services concernés.

Les résultats obtenus fin 2006

Plusieurs actions ont déjà été lancées :

- finalisation de huit plans d'action locaux entre janvier 2005 et mars 2006 ;
- programme transversal de lutte contre les espèces invasives, en partenariat avec le comité français de l'UICN ;
- atelier des responsables outre-mer de la protection de la nature le 20/10 /2006 ;
- synthèse sur les enjeux de conservation de la biodiversité de l'outre-mer et proposition d'indicateurs.

Les résultats attendus pour 2007

- Organisation d'un atelier sur la biodiversité en outre-mer accueillant les responsables techniques des départements et des territoires d'outre-mer (octobre 2007) ;
- mise en œuvre déconcentrée ou décentralisée des plans d'action locaux :
 - un budget spécifique est alloué à la mise en œuvre des plans locaux ;
 - dans les DOM, sont actuellement à l'étude par les DIREN, la programmation des actions prioritaires inscrites dans les plans locaux (lancement de restauration des espèces en état critique de conservation ; amélioration de la gestion d'aires protégées ; évaluation et proposition de nouvelles aires protégées ; réalisation d'inventaires, mise en place d'observatoire, d'indicateurs ; réalisation d'actions de sensibilisation et de formation) ;
 - dans les autres communautés d'outre-mer, les contrats de développement des territoires d'outre-mer sont dotés de moyens spécifiques pour mettre en œuvre certains des objectifs prioritaires des plans d'action des collectivités, à leur initiative (création de nouvelles aires protégées en Polynésie et en Nouvelle-Calédonie, protection d'espèces, création d'une agence des espaces protégés du littoral en Polynésie).

Il convient de rappeler également qu'en 2006, des réalisations du plan d'action patrimoine naturel ont concerné l'outre-mer.



Ce rapport d'activité a été conçu par la cellule biodiversité de la Direction de la nature et des paysages et mis en page par le Département de la communication et de l'information (DCI). Publié en mars 2007.

Crédits photos :

L. Mignaux/MEDD - O. Brosseau - A. Roobrouck - F. Laurens/INRA - L. Tron/Parc La Réunion - P. Pierini/Parc Mercantour - IRD - J. Orempuller, MNHN/B. Faye- ONCFS/L. Barbier - P. R. Meffré, A. Meinesz, N. et S. Szymandera

La France a lancé la mise en œuvre de sa Stratégie nationale pour la biodiversité (SNB) en décembre 2005, après l'adoption des sept premiers plans d'action sectoriels en Conseil des ministres le 23 novembre 2005. Le pays marquait ainsi une étape importante dans la mise en œuvre des recommandations de la Convention pour la diversité biologique. Il s'agissait d'intégrer, dans un cadre unique et renforcé, l'ensemble des actions contribuant à enrayer la perte de biodiversité d'ici 2010 sur le territoire français. Sept plans d'action sectoriels étaient adoptés par le gouvernement dans les secteurs de l'agriculture, du patrimoine naturel, des infrastructures de transports, de l'urbanisme, des territoires, de la mer et de l'action internationale et mobilisaient progressivement les principaux acteurs socio-professionnels, associatifs, scientifiques et techniques. La biodiversité devenait une politique transversale, concernant tous les secteurs d'activité, dotés dorénavant chacun d'une feuille de route révisable tous les deux ans.

L'activité de la SNB en 2006 a été marquée par d'importantes réalisations dans le secteur des politiques dédiées à la protection de la nature. Ainsi, dans le cadre de la mise en œuvre du plan d'action pour le patrimoine naturel, la promulgation de la loi portant sur les parcs nationaux, parcs naturels marins et parcs naturels régionaux et la mise à l'enquête publique des projets de nouveaux parcs nationaux en Guyane, à La Réunion et du Parc naturel marin de la mer d'Iroise marquent une étape importante, de même que la réalisation de la phase finale de désignation du réseau Natura 2000 sur 11,8 % du territoire, de la sortie de la réserve naturelle des Terres australes (plus de 2 200 000 ha marins et terrestres), la pérennisation des ressources du Conservatoire du littoral et des rivages lacustres, la mise en place des premiers éléments du système d'information sur la nature et les paysages. A l'international, des moyens importants ont été dégagés pour la conservation de la biodiversité globale, notamment forestière.

La mise au point d'outils sectoriels nouveaux en faveur de la biodiversité a été lancée en 2006. Des formations à la biodiversité d'agents de l'aménagement sont mises en place. La notion de trame écologique est intégrée- dans les nouveaux Contrats de projet Etat-régions. Les éléments d'une analyse des enjeux de conservation sur l'ensemble du territoire sont complétés, sur les questions de fragmentation, de valeur naturelle des zones rurales, afin d'aboutir à la délimitation progressive d'un réseau national écologique, englobant tous les espaces naturels et permettant leur meilleure conservation. Trois nouveaux plans d'action ont été adoptés en Conseil des ministres le 27 septembre 2006, afin de développer les actions en faveur de la biodiversité dans les secteurs de la forêt, de la recherche et de l'outre-mer, où chaque collectivité est dorénavant dotée d'un plan d'action local en faveur de la biodiversité.

Le cadre d'une action générale en faveur de la biodiversité est ainsi en place, d'importantes avancées pratiques, notamment sur les aires protégées sont acquises et de nombreux chantiers sont ouverts, comme la mise en place d'un réseau écologique national. Cependant, l'état de la biodiversité continue, en 2006, de montrer des signes importants d'érosion, notamment pour les espaces naturels ordinaires et pour les espèces et habitats d'outre-mer. Un bilan national sur la biodiversité sera réalisé à la fin de l'année 2007, en mobilisant un jeu d'indicateurs et les données scientifiques disponibles.

